

MINISTRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

BURKINA FASO
Unité - progrès - Justice



**ENQUETE NATIONALE SUR LES INEGALITES GENRE
PAR L'APPROCHE INDICATEUR « INSTITUTIONS
SOCIALES ET EGALITES FEMME-HOMME »
(SIGI-BURKINA FASO 2016)**

MANUEL D'INSTRUCTIONS AUX AGENTS ENQUETEURS

Septembre 2016

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS	6
Module A : IDENTIFICATION DU MENAGE	9
MODULE B. CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE.....	11
MODULE C : REVENU DU MENAGE	13
MODULE D : LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	14
QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL.....	17
Module A : IDENTIFICATION DE L'INDIVIDU (ENQUETE).....	17
SECTION Z : CARACTERISTIQUES DE L'ENQUETE	18
MODULE 0: ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI DU TEMPS.....	21
SECTION 1 : DISCRIMINATION AU SEIN DE FAMILLE.....	25
SECTION 2 : ATTEINTES À L'INTEGRITE PHYSIQUE ET MORALE	30
SECTION3a : SPECIFIQUE POUR LES FEMMES DE 15 A 49 ANS.....	34
SECTION3b : SPECIFIQUE POUR LES HOMMES DE 15 A 59 ANS.....	36
Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.....	36
SECTION 4 : PREFERENCE OU PRESEANCE POUR LES GARCONS	36
SECTION 5 : ACCES RESTREINT AUX RESSOURCES ET AUX BIENS	38
SECTION 6 : ATTEINTES AUX LIBERTES CIVILES.....	45

INTRODUCTION

Avec l'appui financier de la Coopération Autrichienne pour le Développement, le Centre de développement de l'OCDE, le Ministère de la femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, ainsi que l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) mènent une étude d'envergure nationale sur les discriminations de genre dans les institutions sociales au Burkina Faso, intitulée « SIGI Burkina Faso ».¹

Le contexte social, économique et politique du Burkina Faso est dynamique et les évolutions en cours marquent également les rapports sociaux de genre. Le pays a ratifié plusieurs conventions et lois visant la promotion et la protection des droits des femmes, notamment la CEDEF. Et dans le cadre du projet SIGI qui focalise son intervention sur les institutions sociales qui discriminent les femmes et/ou les hommes, une situation actuelle de ces institutions sociales dans les différentes régions du pays est recherchée pour mettre en exergue les problématiques actuelles de genre et augmenter la prise de conscience des décideurs et des communautés sur les inégalités de genre qui persistent du fait des pratiques, croyances, comportements, habitudes et attitudes néfastes et dégradantes qui privent une et/ou des catégories sociales de leurs droits et de leur dignité humaine. Ce faisant, la prise de mesures fortes et l'application des lois et règlements plus justes pour les femmes et les hommes serait un des moyens efficaces pour réduire les disparités de genre toujours en cours.

Au Burkina Faso, l'organisation sociale et les rapports sociaux de genre sont codifiés et diversifiés selon les grands groupes sociaux politiques, ethniques et linguistiques qui composent la société burkinabè. Cette diversité culturelle qui caractérise le pays, présente aussi des normes et pratiques sociales diverses plus ou moins contraignantes pour les femmes, avec cependant une prédominance du patriarcat et une forte domination du pouvoir et de l'autorité de l'homme sur la femme en règle générale. Néanmoins, certaines pratiques, institutions, croyances et coutumes traditionnelles néfastes persistent dans certaines zones socio culturelles et freinent l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes.

À travers une enquête individuelle et une enquête ménage représentatives au niveau national, ce projet aspire à produire la première base de données sur les discriminations de genre dans les institutions sociales afin d'éclairer les politiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes au Burkina Faso.

¹ L'indicateur Institutions Sociales et Égalité femme-homme est nommé SIGI en anglais (Social Institutions and Gender Index).

Objectif de l'enquête

La présente enquête a pour objectif de mesurer les discriminations de genre dans les institutions sociales au Burkina Faso, au niveau régional, et par milieu de résidence (urbain / rural).

Il est important de noter que nous sommes intéressés par

- La pratique
- L'opinion de l'individu enquêté
- Sa perception de la pratique dans sa réalité (c'est-à-dire dans son ménage ou sa communauté).

Pour les questions d'opinions et d'information sur les lois, l'individu enquêté doit absolument répondre par oui ou par non ; l'option « je ne sais pas » n'existe pas puisqu'on demande l'opinion de l'individu.

Objectifs spécifiques

- Permettre l'analyse et la comparaison des pays, des régions
- Comprendre les causes / conséquences des discriminations de genre
- Informer les politiques des discriminations de genre
- Développer un plaidoyer appuyé sur les faits

Méthodologie de l'étude

Compte tenu de l'objectif fixé, l'étude va adopter une double approche :

- (1) une approche qualitative ;
- (2) une approche quantitative.

Le présent manuel qui s'adresse aux enquêteurs et aux contrôleurs chargés d'effectuer la collecte des données a été conçu pour faciliter le travail de ceux-ci. Ils devraient accomplir leurs missions conformément aux instructions décrites dans ce document.

Plus spécifiquement, ce manuel permettra de les guider au cours de leur formation et de leur travail de terrain, pour mieux comprendre les questionnaires, exécuter leurs tâches et fournir des données de qualité.

Rôle de l'enquêteur

Le succès de toute enquête dépend de l'aptitude de l'enquêteur à collecter des informations précises et fiables provenant des personnes interrogées.

Le rôle de l'enquêteur comprendra les tâches suivantes :

- i) repérer les zones de dénombrement (ZD), les concessions et les unités d'habitation (maisons) de l'échantillon qui lui sont assignées par son contrôleur;
- ii) dénombrer l'ensemble des ménages de la zone de dénombrement (ZD)
- iii) identifier toutes les personnes éligibles dans chaque ménage et procéder aux entretiens;
- iv) mener les entretiens en accord avec les procédures décrites dans ce manuel;
- v) veiller à l'administration des questions de l'ensemble des sections des questionnaires ;
- vi) écrire correctement et lisiblement les codes des différentes modalités des questions ;
- vii) prendre soin de l'ensemble des matériels de l'enquête à lui confier;
- viii) veiller à la propreté des questionnaires.

L'enquêteur ne devra jamais faire de correction dans un questionnaire, mis à part quelques erreurs mineures, sans vérifier une nouvelle fois le contenu des questions avec les personnes enquêtées. En outre, l'enquêteur ne devra jamais copier l'information obtenue lors d'un entretien sur un nouveau questionnaire.

Etablir un rapport avec l'enquêté :

La première impression que fera l'enquêteur à la personne interrogée, déterminera la volonté de cette dernière de coopérer à l'enquête.

- i) **Présentation** : L'enquêteur doit se présenter en donnant son nom de manière claire, montrer son badge d'enquêteur et demander poliment à parler au chef du ménage/ de famille.
- ii) **Première impression** : Lorsqu'un enquêteur approche pour la première fois une personne qu'il doit soumettre à un entretien, il doit : a) choisir ses mots de manière à mettre à l'aise la personne en question ; b) commencer l'entretien par des salutations et avec le sourire, et être aussi simple que possible dans ses propos, car l'utilisation exagérée du jargon technique met les personnes interrogées mal à l'aise.

"Bonjour monsieur/madame. Mon nom est [DONNER VOTRE NOM]. Je suis un enquêteur travaillant pour l'INSD. Nous menons une étude pour mieux cerner les inégalités hommes-femmes au Burkina Faso. Votre ménage a été choisi au hasard parmi tant d'autres et nous souhaiterions vous interroger sur ces différences hommes-femmes. S'il vous plait est ce que je peux commencer l'entretien. Je vais vous poser les questions et vous allez nous dire ce que vous pensez. Je vous rappelle qu'il n'existe aucune mauvaise réponse, mais la bonne réponse c'est ce que vous pensez au fond de vous."

- c) avoir une tenue correcte est strictement de rigueur, en tant que signe de respect des personnes interrogées, et pour représenter de manière appropriée l'institution qui emploie l'enquêteur.
- iii) **Confidentialité** : Les personnes interrogées doivent être sûres que l'information qu'elles donnent sera traitée de manière confidentielle et ne sera donc pas divulguée à aucune personne non autorisée. L'information fournie sera utilisée uniquement pour les objectifs de l'étude et non pour tout autre but. Aucune information individuelle ne sera analysée. A ce propos, l'enquêteur doit s'assurer que les questionnaires remplis sont manipulés avec le plus grand soin. Les questionnaires individuels doivent être administrés dans la plus grande discrétion entre l'enquêteur et l'enquêté seulement.
- iv) **Neutralité durant l'entretien**: La plupart des personnes interrogées sont polies et auront tendance à donner les réponses qu'elles considèrent que l'enquêteur veut entendre. **Il est donc très important que l'enquêteur soit absolument neutre durant l'entretien.** L'enquêteur ne devra ni par les expressions du visage, ni par le ton de la voix, amener la personne interrogée à penser qu'elle a donné la bonne ou la mauvaise réponse aux questions posées. L'enquêteur devra éviter de faire devant les enquêtés des confrontations entre leurs réponses et celles des autres membres du ménage. Il devra aussi se garder de faire des commentaires sur les réponses données par les enquêtés.
- v) **Garder le même énoncé et le même ordre des questions**: L'énoncé et l'ordre des questions à poser doivent être maintenus pour toutes les personnes interrogées. Si une personne interrogée ne comprend pas correctement une question, l'enquêteur devra la relire lentement et clairement. Afin de suivre l'ordre des questions, l'enquêteur devra respecter les filtres et les instructions de saut dans le questionnaire.
- vi) **Faire preuve de tact** : Dans le cas où une personne interrogée ne montrerait pas d'intérêt, paraît ennuyée, si elle contredit des réponses faites antérieurement ou refuse de répondre aux questions, l'enquêteur devra, avec tact, amener la personne interrogée à s'intéresser à l'entretien.
- vii) **Pendant l'entretien**, il est conseillé aux enquêteurs de tenir leur téléphone portable sur vibreur ou hors réseau. En effet, la réponse à un appel téléphonique pendant l'entretien peut être considéré comme un manque de respect, ce qui peut entraver gravement la suite des échanges.

- viii) **Ne pas précipiter l'entretien** : L'enquêteur devra poser les questions lentement et donner à la personne interrogée le temps de réfléchir, pour être sûr qu'elle comprend ce qu'on lui demande. Si la personne interrogée n'a pas la possibilité de réfléchir et de formuler son opinion, la réponse pourrait bien être : "je ne sais pas" ou bien elle pourrait donner une réponse fautive. Si la personne interrogée répond lentement, il n'est pas nécessaire de la presser ou d'arrêter l'entretien.

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Genre = construction sociologique du féminin et du masculin

Sexe = définition biologique et physiologique de l'homme et de la femme

Inégalités entre les sexes = différences biologiques (fixe)

Inégalités de Genre = différences de traitement ou de conditions de vie (varient selon l'époque et le lieu)

Institutions sociales désigne les lois formelles et informelles, les normes et les pratiques sociales qui conditionnent ou restreignent les décisions, les choix et les comportements des groupes, des communautés et des individus. Les institutions sociales fixent les paramètres des décisions, choix ou comportements qui sont jugés acceptables ou inacceptables dans une société; elles sont donc déterminantes dans la mesure où elles définissent et influencent les rôles qui incombent à chaque sexe et les relations homme-femme.

Institutions sociales discriminatoires sont les lois formelles et informelles, les attitudes, normes sociales et pratiques qui discriminent les individus selon leur genre. Alors que les institutions sociales en elles-mêmes ne sont pas intrinsèquement bonnes ou mauvaises, nous définissons les institutions sociales discriminatoires comme celles qui limitent ou excluent les individus sur la base de leur genre.

Lito : Obligation d'échange de sœur dans le cadre de mariage

Rapt/ enlèvement : Enlèvement forcé ou contrainte d'une fille à des fins de mariage

Lévirat : Pratique selon laquelle une femme épouse un frère de son défunt mari

Sororat : Pratique selon laquelle un veuf se remarie avec la sœur de sa défunte épouse

Discriminations au sein du code de la famille : les institutions sociales qui limitent le pouvoir de décision des femmes et leur statut dans le ménage et la famille.

Atteintes à l'intégrité physique : les institutions sociales qui portent atteintes à l'intégrité physique des femmes et des filles et normalisent les violences envers les femmes.

Préférence pour les garçons : les institutions sociales qui conduisent à une préférence pour les garçons dans l'allocation des ressources du ménage et une dévaluation des filles.

Accès restreint aux ressources et aux biens : les institutions sociales qui limitent le droit des femmes à accéder, contrôler et posséder les ressources naturelles et économiques

Atteintes aux libertés civiles : les institutions sociales qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public, leur voix politique et leur participation dans tous les aspects de la vie publique.

Violences physiques (corporelles)

On entend par violences physiques toute utilisation de la force ou du pouvoir contre la femme ou la fille, pouvant entraîner un effet visible ou non sur son physique, son psychique et son développement. Il s'agit des violences et voies de fait telles que lancer un objet sur une personne, pousser, empoigner, secouer, gifler, donner un coup de pied, un coup de poing ou mordre, coups et blessures, étrangler, coups mortels, homicides

Violences de type moral et psychologique

Ce sont les types d'abus qui sont très fréquents et souvent exprimés de façon insidieuse de telle sorte qu'ils ont un impact très pernicieux, surtout lorsqu'ils ont des causes liées à la culture. On dénombre une multitude de comportements et attitudes qui constituent des atteintes à la personnalité de la femme, à son image, à son estime propre et à son équilibre intérieur. Au nombre de ces comportements on relève :

- Les injures et humiliations de toute sorte (surnoms ridicules, reproches publics ou faits devant les enfants, etc.) les menaces, chantages, critiques injustifiées, l'intimidation, l'isolement ou la réclusion, la manipulation, la répudiation, la dévalorisation, etc. ;
- La fuite de responsabilité de certains maris face aux charges familiales (nourritures, habillement des enfants, scolarisation, achat de fournitures, soins de santé etc.) et à l'éducation des enfants (la mère est seule à reprocher aux filles de rentrer tard ou de posséder des objets que les parents n'ont pas achetés ; or sans l'autorité du père, les enfants n'obéissent pas). Cette forme de violence se caractérise par l'abandon total ou partiel du mari de ses responsabilités, tout en plaçant la femme dans un sentiment d'abandon ;
 - Le refus de liberté pour la femme de décider de sa vie (manque de liberté d'aller et de venir, de contrôler sa maternité, etc.) ;
 - Le déclassement des épouses ménopausées ou mal aimées au profit des épouses plus jeunes ;
 - Le délaissement ou l'abandon des femmes stériles ou qui n'accouchent que des filles ;
 - Des injures humiliantes de l'enseignant sur l'apparence physique des filles ;
 - La reproduction des stéréotypes féminins à l'école : les corvées affectées uniquement aux filles (balayage, vaisselle, lessive, corvée domestique personnelle de l'enseignant(e), etc.) ; des paroles dévalorisantes pour les filles, qui les relèguent au second plan (ex : les maths ne sont pas faites pour les filles ;
 - Dans le milieu professionnel l'exclusion de certaines responsabilités, la discrimination dans les promotions et les carrières, etc. ;
 - Les invectives, les interjections désobligeantes perpétrées par certains hommes à l'égard des femmes dans les lieux publics ou dans la rue qui traduisent tous les préjugés populaires construits autour de la personnalité féminine ;
 - etc.

Violence sexuelle

La violence sexuelle se définit comme « *tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail* » (OMS, 2002). Elles regroupent l'ensemble des actes, attitudes et comportements qui ont des répercussions sexuelles sur la victime. Celles-ci concernent les paroles obscènes, les sévices sexuels, le viol, l'inceste, la pédophilie, le harcèlement sexuel, l'excision, les attouchements des organes génitaux, etc.

Violences économiques

Elles regroupent toutes les formes d'atteintes qui visent le patrimoine économique de la femme. Dans de nombreuses communautés du pays, on continue de dénier à la femme l'accès aux moyens de production, telle que la terre ou la liberté d'exercer un métier qu'elle a choisi. Peu de populations du Burkina Faso reconnaissent un droit de propriété aux femmes. Elle est elle-même partie du patrimoine de la famille au sens large.

Violences politiques

Les difficultés d'accès à des postes de responsabilités dans les organisations associatives mixtes, les formations politiques ou dans la gestion administrative de l'administration publique et privée.

Violences de type culturel

Dans cette catégorie de violence on y trouve : les Mutilations génitales féminines (MGF), le Lévirat ; les mariages forcés et précoces ; les exclusions sociales pour fait de sorcellerie, etc.

Excision, aussi appelée Mutilations sexuelles féminines (MSF) ou Mutilations génitales féminines (MGF), recouvre toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes sexuels externes de la femme ou autre lésion des organes sexuels féminins

Propriété privée

La **propriété privée** correspond au droit d'user, de jouir et de disposer d'une chose de manière propre, exclusive et absolue sous les restrictions établies par la loi. Il s'agit de la propriété qui appartient en propre à un individu.

La propriété privée d'une parcelle agricole ou d'une entreprise donne au détenteur le droit d'user ou de jouir de son bien comme il l'entend conformément aux lois en vigueur.

Ménage et chef de ménage

Le ménage est l'unité d'observation dans cette enquête. Il importe que vous maîtrisiez sa définition et les cas particuliers. Puisque la liste des ménages servira de base de tirage de l'échantillon, il importe que tous les ménages de la ZD soient bien identifiés dès le stade de constitution de la liste des ménages, c'est à dire au moment où on met à jour la cartographie.

Le **ménage** est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM).

Dans bien des cas donc, il suffira de demander combien de ménages il y a dans le logement. Mais même si les enquêtés connaissent ce concept, un certain nombre de questions doivent être posées pour s'assurer que les ménages sont bien identifiés, surtout lorsque la concession ou l'immeuble est complexe et compte plusieurs ménages. De nombreux cas particuliers de ménage se posent, ils sont traités ci-après.

1 - Toute personne qui vit seule dans un logement et pourvoie seule à ses besoins vitaux (alimentation, loyer, habillement etc.) doit être considérée comme un ménage d'une seule personne. Dans le cas contraire elle sera rattachée au ménage (de la localité) qui pourvoie à ses besoins. Pour ce faire vous lui posez les questions du genre :

"Où prenez-vous habituellement vos repas ?"

"Est-ce vous-même qui payez le loyer ?"

2 - Plusieurs femmes d'un même mari vivant ensemble et partageant le même repas constituent un seul ménage. Si elles vivent ensemble et ne partagent pas le même repas, elles constituent des ménages distincts, de même si elles ne vivent pas ensemble. Les hommes polygames seront recensés dans le ménage où ils ont passé la nuit précédant le jour de l'identification du ménage.

3 - Les domestiques (bonnes, boys, etc.) ne font pas partie du ménage où ils travaillent s'ils y prennent le repas mais ne passent pas la nuit. Cependant, les domestiques qui prennent le repas et passent la nuit chez leurs employeurs doivent être considérées comme membres du ménage et traitées comme tel. Elles doivent être interrogées pour toutes les sections du questionnaire où elles sont éligibles.

4 - Certains ménages sont collectifs. Un ménage collectif est constitué par l'ensemble des personnes d'une institution qui n'ont pas de lien de parenté mais qui vivent en commun pour des raisons de voyage, d'études, de santé, de discipline ou de travail dans des lieux tels que les hôtels, les internats, les casernes, les prisons, les chantiers. Ces ménages ne seront pas enquêtés. Pour le cas particulier des maîtres coranique, on insistera pour vérifier s'il y a une distinction entre son ménage et le ménage collectif qu'il constituerait avec ses élèves avant de trancher la question.

Module A : IDENTIFICATION DU MENAGE

Cette partie identifie, localise, donne certaines informations sur le ménage et la collecte.

A1. REGION: Inscrivez le code de la région correspondante.

A2. PROVINCE : Inscrivez le code approprié

REGION / PROVINCE	CODE REGION	CODE PROVINCE
REGION: BOUCLE DU MOUHOUN	2	
BALE		31
BANWA		32
KOSSI		13
MOUHOUN		15
NAYALA		40
SOUROU		27
REGION: CASCADES	12	
COMOE		6
LERABA		38
REGION: CENTRE	11	
KADIOGO		11
REGION: CENTRE-EST	10	
BOULGOU		4
KOULPELOGO		36
KOURITENGA		14
REGION: CENTRE- NORD	6	
BAM		1
NAMENTENGA		17
SANMATENGA		23
REGION: CENTRE-OUEST	7	
BOULKIEMDE		5
SANGUIE		22
SISSILI		25
ZIRO		44
REGION: CENTRE-SUD	13	
BAZEGA		2
NAHOURI		16
ZOUNDWEOGO		30
REGION: EST	4	

GNAGNA		8
GOURMA		9
KOMANDJOARI		34
KOMPIENGA		35
TAPOA		28
REGION: HAUTS-BASSINS	1	
HOUET		10
KENEDOUGOU		12
TUY		42
REGION: NORD	9	
LOROUM		39
PASSORE		20
YATENGA		29
ZONDOMA		45
REGION: PLATEAU CENTRAL	8	
GANZOURGOU		7
KOURWEOGO		37
OUBRITENGA		18
REGION: SAHEL	3	
OU DALAN		19
SENO		24
SOUM		26
YAGHA		43
REGION: SUD-OUEST	5	
BOUGOURIBA		3
loba		33
NOUMBIEL		41
PONI		21

CODES LIEU DE NAISSANCE ET DE RESIDENCE HORS BURKINA

Côte d'Ivoire	46
Autre pays de l'UEMOA	47
Ghana	48
Autre pays de la CEDEAO	49
Autre pays de l'Afrique	50
Reste du monde	51

A3. MILIEU DE RESIDENCE : inscrivez le code 1 si milieu urbain et 2 si milieu rural.

A4. ZONE DE DENOMBREMENT (ZD) : inscrivez le code de la ZD.

A5. MENAGE : Inscrivez le code approprié.

A6. NOM ET PRENOM DU CHEF DE MENAGE : écrivez en toutes lettres le nom et le prénom du chef de ménage. Inscrivez ensuite son numéro de téléphone. Si le CM ne dispose pas de téléphone notez un numéro de téléphone existant dans le ménage ou proche du ménage.

A7.REPONDANT : inscrivez le code approprié. Chaque membre du ménage se voit attribuer un numéro par l'enquêteur. Ceci est fait lors de l'inscription de la liste des noms des membres du ménage en haut module B. Si le chef de ménage est la personne interrogée, alors le numéro à inscrire dans A7 sera '01'. Si la personne qui répond est quelqu'un d'autre que le chef du ménage, on ne peut remplir A7 qu'après avoir fait le compte de tous les membres du ménage et avoir fait figurer ce chiffre en haut dans le module B.

La personne interrogée doit être un adulte responsable, membre du ménage. Si un adulte responsable n'est pas disponible, il faudra reprendre rendez-vous à une heure où un adulte sera présent. La personne interrogée doit être âgée de 15 ans ou plus.

A8. NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE (Y compris les visiteurs et les résidents absents) : Inscrivez le nombre de personnes identifiées dans le ménage. Ce nombre doit correspondre au nombre de personnes listées dans le module B (Caractéristiques des membres du ménage). Cette question doit être remplie après l'administration du module B.

A9. CODE ENQUETEUR : Au sein de votre équipe, votre contrôleur vous attribuera un numéro; Inscrivez ce numéro dans le cadre réservé à cet effet.

A10. CODE CONTRÔLEUR : Cette variable est remplie par le contrôleur qui inscrit son numéro d'identification donné par le superviseur.

A11. TOTAL ELIGIBLE : inscrire le nombre de personnes éligibles dans le ménage en fonction du sexe. Pour « femmes » : il s'agit du nombre de femmes du ménage ayant plus de 15 ans ; Pour « hommes » : il s'agit du nombre de hommes du ménage ayant plus de 15 ans. Ce nombre est obtenu à partir du module B (questions B4a et B4b).

A12. DATE DE COLLECTE : Inscrivez la date de votre premier jour d'enquête dans le ménage (mentionnez le jour et le mois.).

A13a. HEURE DE DEBUT : Inscrivez le temps(en heures et minutes) auquel vous commencez votre interview

Il s'agit de l'heure à laquelle l'entretien a débuté. L'heure est codée en utilisant deux chiffres de "00" à "23". Les minutes sont également codées de "00" à "59".

A13b. HEURE DE FIN : inscrivez le temps de fin de votre interview en heures et minutes.

A14. RESULTAT DE L'INTERVIEW : Inscrivez le code correspondant à la modalité.

A15. LANGUE D'INTERVIEW : inscrivez le code de la principale langue utilisée au cours de l'entretien

Les codes A16, A17, A18 concernent la saisie et seront remplis à ce stade.

MODULE B. CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

Dans ce module, on trouve en ligne les questions (B1 à B7) et en colonne les numéros de 1 à 16. Chaque numéro (donc chaque colonne) correspond à une et une seule personne du ménage. Ce questionnaire permet d'enquêter des ménages de 16 personnes au maximum. Si, exceptionnellement, vous menez l'interview dans un ménage de plus de 16 personnes, il vous suffira de rajouter un nouveau questionnaire ménage, en continuant la numérotation des individus (17, 18, 19, etc.).

Lorsque c'est possible, chaque membre du ménage doit répondre personnellement aux questions qui le concernent. Si cela n'est pas possible, la personne à interroger est par ordre de préférence, le chef de ménage, son conjoint ou toute autre personne adulte capable de fournir les informations requises.

Cette section doit être remplie individu par individu, c'est-à-dire colonne par colonne, après avoir établi au préalable la liste des membres du ménage à la question B1. C'est donc lorsque vous avez recueilli toutes les informations concernant un membre du ménage que vous pouvez passer au membre suivant.

B1.-LE NUMERO D'ORDRE DE L'INDIVIDU : les modalités sont pré codées, plus la peine de les coder, sauf si on doit prendre un nouveau questionnaire ménage et dans ce cas on continue avec la numérotation séquentielle.

- **NOMS DES PERSONNES DU MENAGE :** Vous établirez tout d'abord la liste de tous les membres du ménage et vous inscrirez leurs nom(s) et prénom(s) dans le sens vertical sur la ligne B1, de façon à être sûr d'identifier avec un nom une et une seule personne.

Pour vous assurer qu'aucun membre du ménage n'a été oublié, relevez d'abord les noms sur une feuille (brouillon) et transcrivez-les par la suite sur le questionnaire dans l'ordre décrit précédemment.

NB : La personne figurant sur la liste dans la première colonne du premier questionnaire sera toujours le chef de ménage dans le questionnaire n°1. Si la personne interrogée qui répond au questionnaire n'est pas le chef de ménage, le chef de ménage sera tout de même inscrit dans la première colonne (et non la personne interrogée). Si le chef de ménage est absent au moment de l'entretien, il sera quand même inscrit dans la première colonne.

La liste des membres du ménage doit être établie avec soin, pour que tous les membres sans exception y figurent.

B2. SEXE : Inscrivez le code correspondant au sexe. Evitez ici de vous fier à la physionomie ou au prénom de (Nom) pour remplir cette question, mieux vaut demander « pouvez-vous confirmer que (nom) est une femme ? » ou « sauf erreur de ma part, je suppose que (nom) est un homme. Il sera toujours prudent de se rassurer, en utilisant par exemple les questions du genre: « (nom) est un garçon de quel âge ? » vous pourrez alors inscrire les réponses aux questions B2 et B3.

Évitez de poser des questions du genre : « *Quel est votre sexe ?* ».

B3.a Date de naissance de [NOM] : Inscrivez le mois et l'année de naissance de l'individu. Par exemple si l'individu est né en Mars 2006, vous inscrivez 03 pour le mois et 06 pour l'année

B3.b. AGE EN ANNEES REVOLUES DE [NOM] : On cherche à obtenir l'âge de la personne en années révolues, c'est à dire son âge a son dernier anniversaire. Si l'enquêté donne plutôt l'année de naissance de (Nom), sans en préciser le jour ni le mois, demandez si (Nom) a déjà fêté son anniversaire en 2016 ; s'il répond « Oui », l'âge de (Nom) est de (2016 - Année de naissance). Si la réponse est non, l'âge de (Nom) est égal à (2016 - Année de naissance - 1).

Pour les personnes âgées qui ne connaissent pas leur âge, posez-leurs des questions à partir de certains événements tels que leur âge à la naissance de leur premier enfant, leur âge au premier mariage, à la deuxième guerre mondiale, à l'année de l'indépendance, etc. Procédez de la manière suivante : « *Quel âge aviez-vous lors de la naissance de votre premier enfant ?* » Ou alors : « *Quel âge aviez-vous à votre premier mariage ou à votre mariage (si l'enquêté ne s'est marié qu'une seule fois).* ». Déduisez-en l'âge actuel de l'enquêté.

Inscrivez ce nombre dans les cases réservées à cet effet. Inscrivez 98 pour toutes les personnes âgées de 98 ans et plus.

Si malgré tout vous n'obtenez pas l'information sur l'âge, inscrivez 99.

L'exemple ci-après vous aide à calculer les âges à partir des années de naissance.

Exemple

L'enquêté déclare qu'il est né en 1965 ; demandez-lui s'il a déjà fêté son anniversaire en 2016.

- S'il répond non, son âge est (2016 - 1965 - 1 = 50).
- S'il répond par l'affirmative, son âge est (2016 - 1965 = 51).

B4. ELIGIBILITE AU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL : est éligible, tout individu ayant au moins 15 ans révolus. Entourer le numéro d'ordre de la personne si elle a 15 ans et plus, en distinguant les femmes (B4a) et les hommes (B4b). Si la personne a moins de 15 ans, ne pas entourer son numéro d'ordre.

B5. LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE : Le lien de parenté traduit la relation ou filiation de chaque membre du ménage avec le chef de ménage. Pour être plus explicite, posez la question suivante à l'enquêté : « *Qui est (Nom) pour vous ?* » si c'est le chef de ménage qui est le répondant ou alors : « *Qui est (Nom) pour le chef de ménage ?* » si c'est quelqu'un d'autre qui répond.

Exemple

L'enquêté est le chef de ménage et déclare que (nom) est son fils.

- Vous indiquez 3.

L'enquêté n'est pas le chef de ménage et déclare que (nom) est le fils du chef de ménage.

- Vous indiquez 3.

B6. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE/JUGEMENT SUPPLETIF : Pour chaque membre du ménage, cherchez à savoir s'il détient un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou toute autre pièce administrative (CIB, permis de conduire, passeport, certificat de mariage, certificat de nationalité, etc.) établie à partir d'un acte de naissance. On s'intéresse ici à un acte individuel et non à un enregistrement dans un document collectif comme le livret de famille.

B7. POSSESSION DE PIECE D'IDENTIFICATION : il s'agit de pièces comme la CIB, CNIB, passeport, carte militaire etc. Inscrire le code correspondant.

MODULE C : REVENU DU MENAGE

Ce module cherche à saisir le revenu de l'ensemble des membres du ménage.

C01 : À quel montant estimez-vous le revenu annuel du ménage ?

Demander à l'enquêté d'estimer pour chaque source (Emploi salarié (salaire + avantages) Propriété (loyer, location de terre, dividendes, action, intérêt de l'épargne) Transferts (Etat, ONG, ménages) Pensions, revenu agricole (agriculture, élevage, pêche/chasse, sylviculture, etc.), revenu lié au commerce (bénéfice commercial), revenu lié à la prestation de service, orpaillage (bénéfice)) ce que l'ensemble des membres du ménage gagne mensuellement.

Le revenu agricole est égale à l'ensemble de la production brute moins les consommations intermédiaires (achat de semences, achat d'engrais, d'herbicide, pesticides, etc.), moins les autres charges (salaires versés, impôt payé, etc.), moins toutes les dotations aux amortissements.

Le bénéfice commercial est égale a l'ensemble des ventes moins les achats, moins les autres charges (salaires versés, impôts payés, etc.).

Le revenu industriel est l'ensemble des ventes moins les consommations intermédiaires, moins les salaires versés, moins les autres charges (eau, électricité, loyer, impôt payé, etc.)

C02 : Dans quel intervalle de revenu annuel le ménage se situe-t-il ?

Demander à l'enquêté d'estimer ce que le ménage gagne annuellement en prenant en compte les sources de revenu de la question précédente. Cette question est posée à tous les ménages, mêmes s'ils ont répondu à la question C01 ; il s'agit d'une vérification.

MODULE D : LOGEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'objectif de ce module est de saisir certaines caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie du ménage. Enregistrer à chaque fois la caractéristique principale, c'est-à-dire celle qui prédomine ou celle qui est la plus utilisée.

DO1. ZONE DE RESIDENCE DU MENAGE : c'est l'emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie. Inscrire le code correspondant à la modalité.

DO2. TYPE D'HABITAT : Il s'agit d'enregistrer le type de logement occupé par le ménage.

TYPE D'HABITAT

Immeuble/Appartements : bâtiment de type moderne d'un à plusieurs niveaux divisé en appartements (partie de maison ou de bâtiment composée de plusieurs pièces qui servent d'habitation).

Villa moderne : maison individuelle de type moderne en matériaux définitifs ayant certaines dispositions de standing par exemple (cuisine douche et toilette internes, clôture, climatisation, ...).

Maison individuelle simple : maison d'un seul tenant (logement) dans une cour, n'ayant pas de standing de villa.

Maison à plusieurs logements/célibatérium : maison divisée en plusieurs logements indépendants.

Maison traditionnelle: construction de type traditionnel généralement en banco ou en paille, le toit en paille et de forme circulaire.

Autre à préciser

D03. NOMBRE DE PIECES : Demandez à l'enquêté le nombre total de pièces de l'habitation.

NB : Ne sont considérées ici, que les principales pièces de l'habitation (chambres, séjours, salles à manger, bureaux, etc.). Les pièces secondaires telles cuisines, salles de bain, antichambres, couloirs, etc. ne sont pas considérées comme des pièces.

D04. PIECE AMENAGEE POUR LA CUISINE : il s'agit d'un endroit réservé spécialement pour la cuisine.

D05. D06. D07. MATERIAU DES MURS, DU TOIT ET DU SOL : Observez le principal type de matériau des murs, du toit et du sol et inscrivez les codes correspondants. Dans le cas de plusieurs matériaux, demandez à l'enquêté le principal, c'est-à-dire le plus dominant en termes de quantité. Si la dominance entre plusieurs matériaux n'est pas nette, considérez le matériau le plus confortable.

Nature des murs: Il s'agit de la nature des murs de la maison occupée par le chef de ménage. Observez et si possible posez des questions sur la nature de ces murs ; puis, inscrivez le code correspondant.

Dur : murs construits en béton, en briques de ciment, de terre cuite ou en pierre taillée.

Semi-dur : murs construits en briques de terre battue avec un revêtement en ciment.

Banco : murs construits en briques de terre battue sans revêtement en ciment.

Paille : murs construits en matériaux de nature végétale (Bois, paille, tige de mil, etc.)

Autres : tout autre type de mur non cité.

D08. IL S'AGIT DU MODE PRINCIPAL D'ECLAIRAGE UTILISE PAR LE MENAGE. Demandez au chef de ménage « *quel mode d'éclairage votre ménage utilise t-il principalement ?* » inscrivez le code correspondant à la bonne réponse.

Electricité du réseau : SONABEL, plateforme multifonctionnelle etc.

Groupe électrogène : groupe installé dans le ménage

Energie solaire : plaques solaires dans le ménage.

D09. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON : Demandez le mode d'approvisionnement en eau de boisson le plus couramment utilisé par le ménage.

MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

Robinet individuel (abonnement individuel ONEA) : l'eau provient de robinets utilisés seulement par les membres du ménage, le ménage possédant un abonnement individuel à l'ONEA ;

Robinet commun (abonnement commun ONEA) : l'eau provient de robinets utilisés seulement par les membres du ménage, le ménage s'étant associé à un ou plusieurs autres ménages pour souscrire un abonnement à l'ONEA ;

Revendeur d'eau de robinet : vendeur ambulant d'eau de robinet ;

Borne fontaine : une borne fontaine mise à la disposition du public

Forage : L'eau utilisée par le ménage provient essentiellement d'un forage ;

Puits busé ordinaire équipé de système de pompage : puits avec margelle aménagée fermé.

Puits busé ordinaire: puits avec margelle aménagée

Puits ordinaire: puits sans margelle

D10. QUI VA CHERCHER HABITUELLEMENT L'EAU POUR LE MENAGE : il s'agit de donner le code de l'individu dans le ménage (jusqu'à deux individus). Mais si l'individu n'est pas dans le ménage, inscrivez le code du registre hors ménage (jusqu'à deux individus). Il est très important de bien remplir le registre hors ménage et surtout le sexe de la personne allant chercher de l'eau.

D11. PRINCIPAL COMBUSTIBLE UTILISE POUR LA CUISINE : Demandez la principale source d'énergie qu'utilise le ménage pour la cuisine. Il faut retenir la modalité la plus utilisée par le ménage si l'enquête fournit plusieurs réponses. En cas d'utilisation de plusieurs sources, si vous n'arrivez pas à les départager, prenez la source la plus confortable du point de vue du ménage.

D12. PERSONNE QUI COLLECTE HABITUELLEMENT LE COMBUSTIBLE

Il s'agit de donner le code de l'individu qui collecte habituellement le combustible pour le ménage. Mais si l'individu n'est pas dans le ménage, inscrivez le code du registre hors ménage.

D13. ORIGINE DU COMBUSTIBLE : Demandez au ménage d'où provient le combustible utilisé dans son ménage. Il faut retenir la modalité la plus utilisée par le ménage si l'enquêté fournit plusieurs réponses. En cas d'origines multiples, si vous n'arrivez pas à les départager, prenez l'origine la plus confortable du point de vue du ménage.

D14. STATUT D'OCCUPATION : Posez la question suivante : « *êtes-vous propriétaire de votre logement?* »

Si oui, demandez-lui s'il est propriétaire avec ou sans titre foncier. Inscrivez la bonne modalité. S'il est locataire demandez-lui le mode de location. Logé par l'employeur si la location est prise en charge en partie ou en totalité par l'employeur ou logé gratuitement dans une maison appartenant à l'employeur.

D15. PROPRIETAIRE DU LOGEMENT

Si le ménage est propriétaire de leur logement, demander qui est le propriétaire et inscrire le code de l'individu qui est le propriétaire (jusqu'à deux individus). Mais si l'individu n'est pas dans le ménage, inscrivez le code du registre hors ménage (jusqu'à deux individus). Il est très important de bien remplir le registre hors ménage et surtout le sexe de la personne propriétaire du logement.

D16 ACQUISITION DU LOGEMENT

Demander comment le ménage a acquis son logement. L'acquisition peut être ; Achat, Héritage, Attribution, Allocation par un membre de la famille, Allocation par le clan/une autorité traditionnelle, Occupation illégale ou autre

D17. TEMPS MIS POUR ATTEINDRE LE/LA PLUS PROCHE ET LE MOYEN DE TRANSPORT UTILISE

Cette question traite de l'accès aux services sociaux. L'accès à un service est appréhendé à travers le temps mis pour y accéder selon le moyen de transport utilisé. Le temps mis est évalué en minute par intervalle. C'est en réalité 15 questions ayant une structure commune. Chaque service correspond à une question. Inscrivez pour chaque service le temps mis et le moyen de transport utilisé.

REGISTRE HORS-MENAGE

Le registre est renseigné quand il s'agit d'un individu hors ménage : un frère de l'épouse, un ami de l'époux, etc.

Il faudra remplir le registre hors ménage seulement si pour les questions D10, D12 et D15 la réponse concerne un individu qui ne vit pas dans le ménage mais aide à aller chercher de l'eau/combustible, ou est propriétaire du logement dans lequel le ménage vit. Renseigner si besoin HM1=Nom, HM2=Sexe, HM3=lien de parenté de l'individu hors ménage avec le/la chef de ménage, HM4=Age en année révolue.

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Module A : IDENTIFICATION DE L'INDIVIDU (ENQUETE)

Cette partie identifie, localise, donne certaines informations sur l'enquêté et la collecte.

A1. REGION: Inscrivez le code de la région correspondante.

A2. PROVINCE : Inscrivez le code approprié

A3. MILIEU DE RESIDENCE : inscrivez le code 1 si milieu urbain et 2 si milieu rural.

A4. ZONE DE DENOMBREMENT (ZD) : inscrivez le code de la ZD.

A5. MENAGE : Inscrivez le code approprié.

A6. NUMERO D'ORDRE DE L'INDIVIDU ENQUETE: Reporter le code de l'enquêté du questionnaire ménage. Chaque membre du ménage se voit attribuer un numéro par l'enquêteur. Ceci est fait lors de l'inscription de la liste des noms des membres du ménage en haut module B du questionnaire ménage.

A7. SEXE DE L'ENQUETE Inscrivez le code correspondant au sexe de l'enquêté 1=Homme et 2 =Femme

A8. AGE : reporter l'âge de la personne éligible à partir de la question B3.a ou B3.b de la section B du questionnaire ménage.

A9. DATE DE COLLECTE : Inscrivez la date de votre premier jour d'enquête dans le ménage (mentionnez le jour et le mois.).

A10. HEURE DE DEBUT : Inscrivez le temps(en heures et minutes) auquel vous commencez votre interview

Il s'agit de l'heure à laquelle l'entretien a débuté. L'heure est codée en utilisant deux chiffres de "00" à "23". Les minutes sont également codées de "00" à "59".

A11. NOM ET PRENOM DE L'ENQUETE : Ecrivez en toutes lettres le nom et le prénom de l'enquêté. Inscrivez ensuite son numéro de téléphone. S'il ne dispose pas de téléphone notez un numéro de téléphone existant dans le ménage ou proche du ménage.

A12. CODE ENQUETEUR : Au sein de votre équipe, votre contrôleur vous attribuera un numéro; Inscrivez ce numéro dans le cadre réservé à cet effet.

A13. CODE CONTRÔLEUR : Cette variable est remplie par le contrôleur qui inscrit son numéro d'identification donné par le superviseur.

A14. RESULTAT DE L'INTERVIEW : Inscrivez le code correspondant à la modalité.

A15. LANGUE D'INTERVIEW : inscrivez le code de la principale langue utilisée au cours de l'entretien

Les codes A16, A17, A18 concernent la saisie et seront remplis à ce stade.

SECTION Z : CARACTERISTIQUES DE L'ENQUETE

Z.01 : NATIONALITE : Il s'agit bien de saisir la nationalité de l'individu et non son pays d'origine. Un individu vivant au Burkina Faso peut être d'origine ivoirienne et avoir la nationalité Burkinabé. En cas de double nationalité, l'enquêté devra opérer un choix.

Par « UEMOA », entendez tous les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique de l'ouest sauf le Burkina Faso, c'est à dire, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Togo et le Sénégal. Par « *Autres pays Africains* », entendez tous les autres pays de l'Afrique, sauf ceux de l'UEMOA. De même, par « *Reste du monde* », entendez tous les autres pays du monde en dehors de ceux cités précédemment.

Z.02 : RELIGION : Tout comme à la question précédente, vous demanderez la religion de l'individu enquêté.

Z.03 : ETHNIE : On cherche à savoir l'ethnie de l'enquêté. Elle est différente de la langue parlée ou d'interview. Il ne faut pas déduire l'ethnie à partir du nom de famille. Inscrire le code correspondant.

Z.04 : SITUATION MATRIMONIALE : Il s'agit de transcrire la « Situation matrimoniale » exacte au moment de l'enquête (même si un changement de situation est prévu dans les jours suivants). Une personne est dite mariée si le mariage est reconnu par la société (traditionnelle), par l'administration (civil) ou par l'église, mosquée.... (religieux).

Si Célibataire=4 c'est-à-dire personne qui n'a jamais contracté un mariage et qui ne vit pas en union libre
aller à Z.09

Exemple: Un homme polygame qui divorce d'avec une de ses épouses, mais qui reste marié avec une autre aura comme modalité « marié » et non « divorcé ». Si après cette séparation, il lui reste une seule épouse, cet homme sera « marié monogame ».

SITUATION MATRIMONIALE

Célibataire : Personne qui n'a jamais contracté un mariage et qui ne vit pas en union libre.

Marié : Est mariée toute personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe différent.

Marié (e) monogame : Personne qui est mariée à un(e) seul(e) conjoint(e).

Marié(e) polygame : Cette modalité concerne les hommes mariés à plusieurs femmes, de même que les femmes qui ont au moins une coépouse.

Veuf /Veuve : c'est toute personne précédemment mariée, mais dont le conjoint est décédé et qui n'est pas engagé dans une autre union.

Divorcé(e) : Est divorcée toute personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son conjoint et qui ne s'est pas remariée. Un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié.

Séparé(e) : Est séparée toute personne qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié.

Union libre : Personne qui vit maritalement avec son partenaire sans qu'aucun mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré.

Z.05 : NATURE DE L'UNION : Cette question concerne uniquement les personnes mariées ou ayant été mariées. Il s'agit de savoir si l'individu a contracté un mariage coutumier, religieux ou civil. Un individu peut contracter plusieurs de ces formes de mariage. Inscrive le code correspondant à la réponse.

Z.06 : COMMENT S'EST FORMEE VOTRE UNION? Cette question permet de décrire comment s'est formée l'union de l'individu enquêté. Il s'agira d'inscrire le code correspondant à la forme de l'union contractée. Pour le cas d'un homme polygame, considérez la nature de la dernière union.

Z.07: AGE AU 1^{ER} MARIAGE/UNION : il s'agit de l'âge de l'individu enquêté lorsqu'il a commencé à vivre avec son épouse/concubin pour la première fois.

Z.08 : SI MARIE POLYGAME, L'ACCORD DES PREMIERES FEMMES A-T-IL ETE DEMANDE. Cette question concerne uniquement les personnes polygames (Z.04=2). Inscrive le code 1 si la réponse est (Oui) et 2 si non.

Z.09: SAVOIR LIRE ET ECRIRE DANS UNE LANGUE QUELCONQUE et Z.10 Langue d'alphabétisation. Pour chacune des langues répertoriées ici, vous poserez la question à l'enquêté de la façon suivante: "*Savez-vous lire et écrire une phrase simple en (langue) ?* Vous n'enregistrerez 1 pour une langue que dans le cas où il sait lire et écrire dans cette langue (se fier aux déclarations de l'enquêté). Ensuite choisir en **Z.10** la ou les langues où l'individu enquêté sait lire et écrire. Dans tous les autres cas, vous enregistrerez 2.

Z.11 PRINCIPAL CANAL D'ALPHABETISATION: Pour les individus sachant lire et écrire dans au moins une des trois langues citées, on veut savoir la voie par laquelle il a appris à lire et à écrire. Inscrivez le code correspondant au canal d'alphabétisation de l'individu. Si la personne a utilisé plusieurs canaux dans son processus d'alphabétisation, on choisira le plus important c'est-à-dire le canal qui a le plus contribué à son alphabétisation.

- ❖ Ecole formelle
- ❖ CPAF (Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle)
- ❖ CEBNF (Centre d'Education de Base Non Formelle)
- ❖ Autre

Z.12 : DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT FORMEL LE PLUS ELEVE :

Il s'agit de saisir d'inscrire le code de la modalité correspondante.

Demandez à l'enquêté le degré d'enseignement le plus élevé qu'il a suivi. Même si l'enquêté a suivi la première classe d'un degré d'enseignement donné et qu'il n'a pas passé cette classe, on considérera qu'il a suivi le degré d'enseignement en question. .

Exemple: Si un individu a fréquenté la classe de seconde et qu'il n'a pas passé cette classe, le degré d'enseignement le plus élevé qu'il a suivi est le degré secondaire et non le post-primaire.

Z13 : LA FILIERE DE FORMATION/ OU LE TYPE D'ENSEIGNEMENT.

Inscrire le nom de la filière de formation ou du type d'enseignement et ensuite le code correspondant.

Code	FILIERE DE FORMATION/ OU TYPE D'ENSEIGNEMENT
01	Administration / Secrétariat
02	Agricultures et élevages / Bois et Forêts / Pêches
03	Armée / Police
04	Artisans / Filature, tissage, bonneterie / Menuiserie, Charpenterie, Ébénisterie / Tannerie, Maroquinerie, Cordonnerie / Verrerie, vitrerie, poterie, céramique
05	Banques, Assurances, Commerce, Économie / Fiscalité, finances / Gestion, Comptabilité / Sciences sociales, Droit
06	Chaudronnerie, Constructions métalliques, Électronique, électrotechnique, Électricité/ Mécanique
07	Cinéma, théâtre, arts
08	Emploi domestique
09	Enseignant
10	Génie civil, Travaux publics, Bâtiment
11	Hôtellerie, tourisme
12	Lettres, Histoire-géographie / Journalisme / Diplomatie/ Télécommunication / Interprétariat / Information, / Services
13	Médecine et Santé publique
14	Mines, Carrières, géologie, Hydraulique
15	Sciences physiques / Mathématiques, Statistique / Informatique / Ingénierie / Sciences de la nature

Z.14 : MEMBRE D'UNE ASSOCIATION OU UNE ORGANISATION :

Il s'agit de savoir si l'individu enquêté milite dans une association ou organisation. Inscrivez 1 si oui et 2 si non.

Z.15 : TYPE D'ASSOCIATION OU ORGANISATION : Si l'individu milite dans une association, inscrire le code du type d'association ou organisation dont il est membre

Z.16. MEMBRE D'UNE INSTANCE DE DECISION : il s'agit de savoir si l'individu prend part à une instance de décision. Inscrivez 1 si oui et 2 si non.

Z.17 : TYPE D'INSTANCE DE DECISION: Si l'individu appartient à une instance de décision, il s'agit de savoir à quel type d'instance de décision l'individu appartient. Inscrivez le code correspondant.

MODULE 0: ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI DU TEMPS

Le module 0 vise à cerner les caractéristiques des activités économiques exercées par les personnes interviewées. Il s'agit spécifiquement de déterminer son statut dans la profession, son nombre d'heures de travail, ses rémunérations et de l'utilisation du revenu.

0.01 Quel était votre situation dans l'emploi que vous avez occupé au cours des 7 derniers jours ?

Cette question s'intéresse à ce que l'enquêté a fait durant les 7 derniers jours. L'enquêteur doit inscrire le code correspondant à la situation de l'enquêté dans l'emploi occupé les 7 derniers jours. On considère ici l'occupation principale :

1 =salarié du public/parapublic : est une personne qui s'engage à exécuter un travail, à temps plein ou à temps partiel, pour le compte d'un employeur (l'Etat, la fonction publique), en contrepartie d'un salaire ou d'un traitement.

2 =Salarié du privé : est une personne qui s'engage à exécuter un travail, à temps plein ou à temps partiel, pour le compte d'un employeur du privé, en contrepartie d'un salaire ou d'un traitement.

3 = Travailleur familial collaborant en entreprise familiale : Ce sont les autres membres du ménage (autre que le chef de ménage) qui travaillent dans le business familial (champs, boutique, ateliers etc.).

4= apprenti/Stagiaire : Ce sont généralement des stagiaires qui apprennent un métier.

5= bénévole : est considéré comme bénévole, toute personne qui travaille ou offre ses services sans rémunération que ce soit en espèce ou en nature.

6=Indépendant agricole : c'est un travailleur à son propre compte dans le domaine agricole, il s'occupe de son propre business et n'emploie personne. C'est-à-dire qu'il travaille seul.

7= Autre indépendant : c'est un travailleur à son propre compte dans un domaine autre que celui agricole, il s'occupe de son propre business et n'emploie personne. C'est-à-dire qu'il travaille seul.

8 = employeur : C'est une personne qui exploite sa propre entreprise économique ou exerce pour son propre compte un métier. A cet effet, elle emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

9 =sans emploi : est considéré sans emploi toute personne qui n'exerce aucune activité économique ou un métier ni a son propre compte ni pour le compte d'un employeur.

Si l'enquêté est sans emploi, passez à la question 0.09.

0.02 Quel était votre situation dans l'emploi que vous avez occupé au cours des 12 derniers mois ?

Cette question est similaire à la question 0.01, à la différence qu'elle concerne les activités exercées au cours des 12 derniers mois précédant l'arrivée de l'enquêteur. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. **Si l'enquêté est sans emploi, passez à la question 0.09.**

0.03 Quel est le métier, la profession, le poste que vous avez exercé au cours des 12 derniers mois ?

Code	Profession, Métier ou Poste
11.	Agriculture
12.	Elevage, pêche, chasse
21.	Membres de l'exécutif et du corps législatif
22.	Autres autorités administratives
23.	Dirigeants et état-major d'entreprises
24.	Membre du clergé
31.	Professions intellectuelles et scientifiques libérales
41.	Cadre supérieur dans les entreprises
42.	Cadre supérieur de la fonction publique et des communes
43.	Cadre supérieur (Fonction publique et entreprise)
51.	Cadre moyen et technicien dans les entreprises
52.	Cadre moyen et technicien de la fonction publique et des communes
53.	Cadre moyen et technicien (Fonction publique et entreprise)
61.	Employé du commerce
62.	Indépendant du commerce
63.	Employé hors commerce
71.	Artisan et ouvrier de l'industrie
72.	Artisan et ouvrier des services
81.	Forces armées et police

0.04 Dans quelle branche d'activité de l'entreprise dans laquelle vous avez exercé votre activité au cours des 12 derniers mois ?

Code	Libelle branche d'activité
01	AGRICULTURE VIVRIERE
02	AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION
03	ELEVAGE ET CHASSE
04	SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE
05	PECHE ET PISCICULTURE
06	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS ENERGETIQUES
07	AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES
08	INDUSTRIE DE LA VIANDE ET DU POISSON
09	TRAVAIL DES GRAINS ET FABRICATION DES PRODUITS AMYLACES
10	INDUSTRIE DU CACAO, DU CAFE, DU THE ET DU SUCRE
11	INDUSTRIE DES OLEAGINEUX ET ALIMENTATION POUR ANIMAUX
12	FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE CEREALES
13	INDUSTRIE DU LAIT, DES FRUITS ET LEGUMES ET DES AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES
14	INDUSTRIE DE BOISSONS
15	INDUSTRIE DU TABAC
16	INDUSTRIE DU TEXTILE ET DE LA CONFECTION
17	INDUSTRIES DU CUIR ET FABRICATION DES CHAUSSURES
18	INDUSTRIES DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES
19	FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER, IMPRIMERIE ET EDITION
20	RAFFINAGE DE PRETROLE, COKEFACTION ET TRANSFORMATION D'AUTRES PRODUITS ENERGETIQUES
21	INDUSTRIES CHIMIQUES ET FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES
22	PRODUCTION DE CAOUTCHOUC ET FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN

	MATIERES PLASTIQUES
23	FABRICATION D' AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES DE CONSTRUCTION
24	FABRICATION DES PRODUITS METALLURGIQUES DE BASE ET D'OUVRAGES EN METAUX (SAUF MACHINES ET MATERIELS)
25	FABRICATION DE MACHINES, D' APPAREILS ELECTRIQUES ET MATERIELS N.C.A
26	FABRICATION D'EQUIPEMENTS ET D' APPAREILS AUDIOVISUELS ET DE COMMUNICATION, FABRICATION D' INSTRUMENTS MEDICAUX, D' OPTIQUE ET D' HORLOGERIE
27	FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT
28	FABRICATION DE MEUBLES ; ACTIVITES DE FABRICATION N.C.A ET RECUPERATION
29	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D' ELECTRICITE, GAZ ET EAU
30	CONSTRUCTION
31	COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL
32	ACTIVITES DE REPARATION
33	RESTAURANTS ET HOTELS
34	TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATION
35	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
36	ACTIVITES FINANCIERES
37	ACTIVITES IMMOBILIERES
38	ACTIVITES DE SERVICES AUX ENTREPRISES
39	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SECURITE SOCIALE
40	EDUCATION
41	SANTE ET ACTION SOCIALE
42	AUTRES ACTIVITES FOURNIS A LA COLLECTIVITE, SERVICES SOCIAUX ET PERSONNELS
43	ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX

0.05 Combien de jours avez-vous travaillé par semaine dans l'emploi que vous avez occupé au cours des 12 derniers mois ?

Il s'agit d'évaluer le nombre de jours de travail par semaine de l'enquêté pour l'emploi occupé au cours des 12 derniers mois. Inscrire le nombre de jours dans les bacs.

0.06 Combien de mois avez-vous travaillé dans l'emploi que vous avez occupé au cours des 12 derniers mois ?

Il s'agit ici d'évaluer le nombre de mois de travail de l'enquêté pour l'emploi occupé au cours des 12 derniers mois. Inscrire le nombre de jours dans les bacs.

Questions 0.07 à 0.12 font référence à l'emploi occupé au cours des 12 derniers mois

0.07 Avez-vous reçu de votre emploi une rémunération en Espèce, période et montant ?

Cette question renseigne la forme et la périodicité de la rémunération et le montant de l'activité de l'enquêté.

Tout d'abord, demandez si l'enquêté est rémunéré en espèce, et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté n'est pas rémunéré en espèce, passez à la question **0.08**.

Après avoir renseigné la forme de la rémunération (**code 1**), il faut inscrire le code correspondant à la périodicité de la rémunération (horaire ; journalier ; hebdomadaire...) dans le bac prévu à cet effet.

Enfin, demandez à l'enquêté le montant (en millier) de la rémunération selon la périodicité indiquée. Inscrire le montant en millier dans les bacs.

0.08 Avez-vous reçu de votre emploi une rémunération en Nature, période et montant ?

Cette question est similaire à la question précédente (0.07). Ici, il est question de la rémunération en nature. Pour renseigner cette question, suivez la même procédure que celle de la question 0.07.

Si la rémunération n'est pas en Nature, passez à la question 0.10.

0.09 Quelle est la raison pour laquelle vous n'avez pas d'emploi ?

Cette question est à poser uniquement à ceux qui sont sans emploi (0.02 = 9). On cherche à connaître la raison pour laquelle l'enquêté est sans emploi. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

0.10 A combien estimez-vous votre revenu mensuel en considérant toutes vos sources de revenu ? (en millier de francs CFA)

Il s'agit ici de demander à l'enquêté de considérer toutes les sources de revenu (salaire, don, leg, recette de vente ...) et d'estimer en millier de francs CFA, son revenu mensuel. Inscrire le montant dans les bacs prévus à cet effet.

0.11 Dans quel intervalle estimez-vous votre revenu mensuel ?

Cette question concerne ceux qui ne pourront pas estimer leur revenu mensuel à la question 0.10. Lisez les classes de revenu prévues à l'enquêté et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

0.12 Qui décide principalement de l'utilisation des revenus que vous avez engrangés ?

Dans cette question, on cherche à savoir si l'enquêté est libre de décider de l'utilisation de ses propres revenus. Demandez alors qui décide principalement de l'utilisation des revenus qu'il a engrangé. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

Questions 0.13 à 0.16 font référence à l'emploi de temps de l'enquêté

Pour chacune des d'activités listées de a à o, posez les questions 0.13 à 0.16.

0.13 Hier, combien d'heures avez-vous consacré à ?

Demandez à l'enquêté le nombre d'heures / minutes consacrées la veille pour chaque activité listée. Inscrire le nombre d'heures indiquées/ minutes par l'enquêté.

0.14 Au cours des 7 derniers jours, combien d'heures avez-vous consacré à ?

Demandez à l'enquêté le nombre d'heures / minutes consacrées au cours des 7 derniers jours pour chaque activité listée. Inscrire le nombre d'heures/ minutes indiquées par l'enquêté.

0.15 Habituellement, avec qui avez-vous fait cette tâche ?

Demandez à l'enquêté avec qui il effectue chacune des tâches listées. Deux réponses sont possibles.

0.16 À quelle hauteur appréciez-vous faire cette tâche ?

Il s'agit ici d'évaluer l'appréciation de l'enquêté par rapport à chacune des tâches listées. Demandez à l'enquêté d'indiquer son niveau d'appréciation de la tâche effectuée. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

0.17 Selon vous, qui doit se charger des tâches suivantes ?

1. Femme 2. Homme 3. Les deux

On cherche à savoir à travers cette question, l'opinion de l'enquêté par rapport à la personne (un homme, une femme, ou les deux) qui doit se charger des tâches listées de a à i. Pour renseigner cette question, demandez à l'enquêté pour chacune des tâches, qui selon lui, doit se charger de la dite tâche. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

SECTION 1 : DISCRIMINATION AU SEIN DE FAMILLE

Le code des personnes et de la famille est le document juridique de référence, au Burkina Faso, qui régit les relations d'un ensemble d'individus unis par un lien de parenté ou d'alliance. Ce document intègre en son sein certaines dispositions de nature discriminatoire. Ce module cherche donc à identifier et à évaluer les probables discriminations dans le code de la famille du Burkina Faso.

1.01 Quel est votre statut marital ?

Cette question cherche à transcrire la « situation matrimoniale » exacte des individus au moment de l'enquête (même si un changement de situation est prévu dans les jours suivants). Une personne est dite mariée si le mariage est reconnu par la coutume (traditionnelle), par l'administration (civil) ou par la religion (religieux). Seront aussi reconnus comme en union, des personnes de sexes contraires qui se déclarent comme tel, même si elles vivent en concubinage ou en union libre.

Les différentes situations qui peuvent se présenter sont citées dans le questionnaire sur la colonne de la question 1.01 relative au statut marital

Une personne est déclarée « mariée monogame » si elle vit avec une seule femme pour les hommes. Cet homme ne devra pas avoir une autre épouse. Pour la femme, elle doit être l'unique épouse de son mari. Un homme qui vit maritalement avec plus d'une épouse est un polygame ; chacune de ses épouses sera enregistrée polygame.

N.B : Un homme polygame qui divorce avec une de ses épouses, mais qui reste marié avec une autre aura comme modalité « marié » et non « divorcé ». Si après cette séparation, il lui reste une seule épouse, cet homme sera qualifié de « marié ».

1.02 Qui a choisi votre époux/épouse ?

Cette question cherche à savoir si le choix du conjoint (e) est libre ou pas. Dans le cas d'un homme polygame, il faut poser la question par rapport à sa première épouse. Inscrire le code correspondant. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

1.03 Quel a été le processus de rencontre pour la première fois ?

On veut savoir ici comment la rencontre du couple s'est faite pour la première fois. Est-ce une rencontre directe c'est-à-dire que le couple a eu une rencontre entre eux ou bien c'est par personne interposée (amis, parents, connaissance ...) ou encore par les réseaux sociaux (téléphone, internet.) , etc.

1.04 Combien de temps avant le mariage avez-vous rencontré votre époux/épouse ?

On cherche à mesurer le temps qui sépare la rencontre du couple pour la première fois et leur mariage ou union. Inscrire la durée correspondante. Inscrire dans la première case le nombre d'années (inscrire 0 si la durée n'atteint pas une année, au moins 12 mois) et dans les deux cases suivantes le nombre de mois.

1.05 Votre mariage a-t-il fait l'objet d'une dot?

On appelle couramment dot, le prix de la fiancée. Ce dernier est offert par l'homme ou sa famille à la famille de la femme. Demander si leur mariage a fait l'objet d'une dot et inscrire le code correspondant à sa réponse.

1.06 Si veuf (ve) (1.01=6), qui a hérité de la majorité des propriétés de votre défunt époux/épouse ?

L'héritage est le patrimoine qu'une personne laisse à son décès. Il concerne tous types d'objets : héritage culturel (religion, patronyme, filiation, mœurs, etc.), et héritage des biens (maison, argent, terrain, etc.).

Si l'enquêté est veuf (ve) ou veuf(ve) remarié(e) (1.01=6), demandez lui qui a hérité de la majorité des propriétés de son défunt/défunte époux/épouse.

1.07 Si veuf (ve) (1.01=6), avez-vous reçu une partie de l'héritage ?

Si l'enquêté est veuf (ve) ou veuf(ve) remarié(e) (1.01=6), demandez à l'enquêté si lui-même il a reçu une partie de l'héritage. Inscrire le code correspondant à sa réponse.

1.08 A votre avis, qui doit être chargé de la prise de décision pour les enfants de moins de 15 ans en ce qui concerne l'éducation et la santé.

Cette question cherche à cerner l'avis de l'enquêté sur la personne qui doit être chargée de la prise de décision pour l'éducation et les soins des enfants de moins de 15 ans au sein du ménage.

Inscrire par exemple 1 dans le bac correspondant à la colonne « éducation » si la décision d'instruire l'enfant revient au père.

1.09 Dans la pratique, qui est généralement chargé de la prise de décision pour les enfants de moins de 15 ans en ce qui concerne l'éducation et la santé

Il s'agit de la même question que précédemment. Mais, cette fois-ci, on s'intéresse à la perception qu'à l'individu enquêté de ce qui est réellement pratiqué dans le ménage ou dans sa communauté. Inscrire le code correspondant

1.10 Dans la pratique, qui finance ces charges ?

Ici, on s'intéresse à la perception qu'à l'individu enquêté de ce qui est réellement pratiqué dans le ménage ou dans sa communauté. Concernant la personne qui finance l'éducation et la santé des enfants de moins de 15 ans. Inscrire le code correspondant.

1.11 Selon vous, à quel âge une fille peut-elle être mariée ?

Le législateur a fixé à 18 ans l'âge minimum auquel une fille peut contracter un mariage. Mais, dans la pratique, cet âge légal n'est pas toujours pas respecté. Cette question cherche à cerner l'avis de l'enquêté sur l'âge minimum pour qu'une fille se marie. Il est demandé à l'enquêteur d'inscrire l'âge, en années révolues, suggéré par l'enquêté.

1.12 A votre avis qui doit être chargé de prendre les décisions pour le mariage d'une fille ?

La décision de mariage des filles varie d'une communauté à une autre et d'un individu à un autre. Ici, on cherche à savoir, selon le souhait de l'enquêté, la personne qui devrait prendre la décision de marier une fille : inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

1.13 Dans la pratique, qui est généralement chargé de prendre les décisions pour le mariage d'une fille ?

C'est la question précédente qui est reprise ici. Mais, cette fois ci, on s'intéresse à la perception de la pratique, quant à la personne qui prend réellement dans le ménage/ la communauté la décision du mariage d'une fille.

1.14 Selon vous, qui doit prendre les décisions pour la dot de la mariée?

On appelle couramment dot, est ce qui donner ou faire pour obtenir la fille en mariage. Ce dernier est offert par l'homme ou sa famille à la famille de la femme. Poser cette question à l'enquêté pour cerner son opinion personnelle sur la personne qui devrait prendre la décision de la dot de la mariée.

1.15 Dans la pratique, qui prend généralement les décisions pour la dot de la mariée ?

On cherche à capturer la perception de la pratique par l'individu enquêté sur la personne qui prend généralement les décisions pour la dot de la mariée dans le ménage ou la communauté. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

1.16 Qui doit payer la dot ?

On cherche à savoir qui paye réellement la dot de la mariée. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

1.17 Dans la pratique, dans votre communauté, comment est payée la dot ?

La dot peut être payée sous plusieurs formes : en espèce, nature, service... Cela dépend de l'organisation de chaque communauté où elle est exigée. L'enquêteur pose la question et note le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté cite plus d'une modalité (en espèce, et en natures) inscrire le code « 3 ». Notez bien qu'on s'intéresse à la perception qu'à l'individu enquêté de ce qui est réellement pratiqué dans le ménage ou dans sa communauté.

1.18 Selon vous, à quel âge un garçon peut-il être marié ?

Le législateur a fixé à 21 ans l'âge minimum auquel un garçon peut contracter un mariage. Mais, dans la pratique, cet âge légal n'est pas toujours respecté. Cette question cherche donc à estimer de façon subjective, l'âge minimum pour qu'un garçon se marie. Il est demandé à l'enquêteur d'inscrire l'âge, en années révolues, suggéré par l'enquêté.

1.19A votre avis qui doit être chargé de prendre les décisions pour le mariage d'un garçon ?

La décision de mariage des garçons varie d'une communauté à une autre et d'un individu et à un autre. Ici, on cherche à savoir, selon le souhait de l'enquêté, la personne qui devrait prendre la décision de marier un garçon: inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

1.20 Dans la pratique, dans votre communauté, qui est généralement chargé de prendre les décisions pour le mariage d'un garçon ?

C'est la question précédente qui est reprise ici. Mais, cette fois ci, on s'intéresse à la perception qu'à l'enquête sur la personne qui prend réellement dans le ménage ou la communauté la décision du mariage d'un garçon.

1.21 Selon vous, existe-t-il une loi fixant l'âge minimum légal du mariage ?

Le législateur a fixé à 21 ans l'âge minimum auquel un garçon peut contracter un mariage et 18 ans pour la fille. Il s'agit de l'article 238 du Code des Personnes et de la Famille. On cherche à savoir si l'enquêté a connaissance ou pas de cette loi. Inscrive la réponse donnée par l'enquêté.

1.22 Quel est selon vous l'âge minimum légal du mariage ?

Si l'enquêté a répondu oui à la question précédente, on cherche ici à savoir selon l'enquêté quel est l'âge minimum légal du mariage. Inscrive l'âge déclaré par l'enquêté

1.23 Selon vous, une veuve doit-elle avoir les mêmes droits que le veuf à : héritage terre, héritage d'actif non foncier, remariage

Cette question mesure l'opinion de l'enquêté sur l'égalité entre une veuve et un veuf quant à l'accès à la terre, aux actifs non fonciers (toute richesse autre que la terre) et au remariage. Pour chaque modalité, l'enquêté est amené à répondre par oui ou non selon sa propre opinion. Inscrive la réponse de l'enquêté. Si la réponse est « non », aller à la question 1.23.

1.24 En pratique, dans votre communauté, une veuve a-t-elle les mêmes droits que le veuf à : héritage terre, héritage d'actif non foncier, remariage

Ici, l'enquêté ne donne pas son propre avis par rapport à chaque modalité. Il doit affirmer ce qu'il perçoit de la réalité. Inscrive la réponse de l'enquêté.

1.25 Selon vous, quand une veuve se remarie en dehors du clan de son mari, doit-elle conserver son héritage ?

Il faut poser la question à savoir si une femme qui a perdu son mari et qui s'est remariée devrait perdre son droit à l'héritage selon l'avis de l'enquêté. Inscire le code qui correspond à la réponse fournie par l'enquêté.

1.26 En pratique dans votre communauté quand une veuve se remarie en dehors du clan de son mari, conserve-t-elle son héritage ?

On cherche à savoir si dans la pratique dans la communauté de l'enquêté quand une veuve se remarie en dehors du clan de son mari, elle conserve son héritage ou pas. Poser la question et Inscire le code qui correspond à la réponse fournie par l'enquêté.

1.27 Selon vous, existe-t-il une loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs ?

On cherche à savoir si l'enquêté a connaissance ou pas de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux veuves et aux veufs. Il s'agit des articles 705 à 875 du Code des Personnes et de la Famille.

1.28 Le lito est-il une pratique courante dans votre communauté ?

Le Lito est défini comme l'obligation d'échange de sœur dans le cadre de mariage. Dans ce cas le paiement de la dot n'est plus exigé.

On cherche ici à savoir si le lito est une pratique courante dans le milieu où vit l'enquêté. L'enquêté doit répondre par oui ou non. Inscire la réponse de l'enquêté.

1.29 Le sororat est-il une pratique courante dans votre communauté ?

Le Sororat est une pratique selon laquelle un veuf se remarie avec la sœur de sa défunte épouse. On cherche ici à savoir si le sororat est une pratique courante dans le milieu où vit l'enquêté. L'enquêté doit répondre par oui ou non. Inscire la réponse de l'enquêté.

1.30 Le lévirat est-il une pratique courante dans votre communauté ?

Le lévirat est une pratique selon laquelle une femme épouse un frère de son défunt mari. On cherche ici à savoir si le lévirat est une pratique courante dans le milieu où vit l'enquêté. L'enquêté doit répondre par oui ou non. Inscire la réponse de l'enquêté.

1.31 À votre avis est-ce que les filles devraient avoir le droit à l'héritage en ce qui concerne : le foncier, les actifs non fonciers ?

Demander à l'enquêté si selon lui la fille de la famille devrait avoir droit à une part d'héritage. Cette question doit être posée autant pour le foncier que pour les actifs non fonciers (c'est-à-dire tout bien autre que la terre). Pour chaque modalité, l'enquêté doit répondre par oui ou non. C'est l'opinion de l'enquêté qui importe ici. Si l'enquêté a répondu « non » aux deux modalités, aller à la question 1.33. S'il a répondu oui à au moins l'une des modalités, poser la question suivante (1.32).

1.32 Si oui, devraient-elles hériter la même part que les fils ?

Si l'enquêté affirme que la fille de la famille a droit à une part de l'héritage, demandez-lui si la fille et le garçon doivent avoir la même part. Inscire la réponse de l'enquêté.

1.33 En pratique dans votre communauté les filles ont-elles les mêmes droits à l'héritage que les fils en ce qui concerne : le foncier ou les actifs non fonciers

L'enquêté doit répondre par oui ou non à ces deux questions (foncier et actifs non fonciers). Inscire la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté a répondu « non » aux deux modalités, aller à la question 1.33. S'il a répondu oui à au moins l'une des modalités, poser la question suivante (1.32).

1.34 Si oui, reçoivent-elles la même part que les fils ?

Si l'enquêté affirme que dans la pratique, la fille de la famille a droit à la même part d'héritage que le garçon demander lui si la fille et le garçon reçoivent réellement la même part. Inscire la réponse de l'enquêté.

1.35 Selon vous, existe-t-il une loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux filles et aux fils ?

On cherche à savoir si l'enquêté a connaissance ou pas de la loi garantissant les mêmes droits à l'héritage aux filles et aux fils. L'enquêté doit répondre par OUI ou NON. Inscrire la réponse de l'enquêté.

1.36 Donnez votre avis sur les pratiques suivantes, en utilisant les codes ci-dessous :

Pour chacune des assertions de cette partie, l'enquêté doit répondre par l'une des modalités suivantes :

1=Totalment d'accord;

2=D'accord;

3=Sans opinion;

4=Pas d'accord;

5=Totalment en d'accord

Reporter le code correspondant à la modalité.

- a) Les filles et les garçons doivent consacrer le même temps aux tâches domestiques du ménage (sans rémunération)
- b) Les hommes et les femmes doivent partager de manière égale les tâches ménagères et le soin accordé aux enfants si les deux travaillent
- c) Le rôle des femmes est de s'occuper du foyer, des enfants et des tâches ménagères
- d) Les femmes au foyer préféreraient travailler à l'extérieur de la maison s'il y avait des emplois disponibles
- e) Les femmes peuvent se détendre quand elles s'occupent des enfants
- f) Si les emplois sont rares, les employeurs doivent embaucher les hommes en priorité
- g) Les hommes préfèrent que leurs femmes restent au foyer au lieu d'avoir un emploi en dehors de la maison
- h) Le rôle de l'homme est de subvenir aux besoins financiers de la famille
- i) Un homme au foyer n'est pas digne de considération
- j) Un homme peut procéder à l'enlèvement d'une fille pour la marier
- k) Le paiement de la dot fait de la femme la propriété du mari
- l) Lorsque le mari d'une femme décède, la veuve doit se remarier à un membre désigné de la famille du défunt mari
- m) Lorsque la femme d'un homme décède, le veuf doit se remarier à la sœur de son épouse
- n) Le versement d'une dot, qu'elle soit en espèces, en nature ou sous d'autres formes, est indispensable à la célébration du mariage
- o) Une femme soupçonnée de sorcellerie (mangeuse d'âmes) doit être répudiée ou chassée de la communauté
- p) Un homme soupçonné de sorcellerie (mangeur d'âmes) doit être répudié ou chassé de la communauté
- q) Une femme qui ne met au monde que des filles doit être répudiée
- r) Une femme doit quitter son mari s'il est stérile
- s) Un mari doit répudier sa femme si elle est stérile
- t) le paiement de la dot donne un statut à la mariée
- u) une fille doit être mariée avant 18 ans
- v) un garçon doit être marié après 18 ans
- w) Le conjoint doit avoir l'accord de sa (ses) première (s) conjointe (s) pour prendre une autre épouse

SECTION 2 : ATTEINTES À L'INTEGRITE PHYSIQUE ET MORALE

On cherche ici à mesurer les violences physiques, morales subies par les femmes et les filles. Ici, il est demandé du tact à l'enquêteur pour ne pas offusquer l'enquêté.

Ainsi, commencer le module par un paragraphe introductif « Maintenant, je voudrais vous poser quelques questions concernant certains autres aspects importants de la vie d'une femme ou d'un homme. Vous allez trouver certaines de ces questions très personnelles. Cependant, vos réponses sont très importantes pour nous aider à connaître la condition des femmes et des hommes au Burkina Faso. Je vous garantis que vos réponses resteront complètement confidentielles et qu'elles ne seront divulguées à personne. Je tiens aussi à vous assurer que personne d'autre que vous dans votre ménage ne saura que l'on vous a posé ces questions. S'il arrivait que je pose une question à laquelle vous ne voulez pas répondre, dites-le moi et je passerai à la question suivante. »

2.01a Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari (femme)/partenaire vous batte, gifle, donne des coups de pied ou utilise quelque chose d'autre pour vous agresser physiquement?

Pour cette question, on cherche à savoir si la personne a déjà été victime d'une violence physique de la part de l'un de ses maris/femmes/partenaires. Notez bien que pour cette question, il y a d'abord les 12 derniers mois, ensuite au cours de sa vie : même si l'acte s'est produit il y a plusieurs années, cela doit être relevé dans la colonne « Au cours de votre vie de couple ou à partir du moment où vous avez eu votre premier partenaire ». La modalité non concerné est destiné aux personnes qui n'ont jamais eu de partenaire ou qui ne se sont jamais mariées.

2.01b Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari (femme)/partenaire vous humilie, menace, insulte, fasse peur devant d'autres ou en privé?

Cette question est à l'image de la question précédente mais il s'agit des violences morales perpétrées au cours des 12 derniers mois ou au cours de sa vie.

2.01c : Est-ce qu'il est déjà arrivé au cours des 12 derniers mois ou au cours de votre vie que votre mari (femme)/partenaire commette des actes comme abimer, saboter, détruire votre travail ou outil de travail ?

Cette question cherche à connaître si le répondant a déjà été victime d'une violence économique de la part de son mari (femme)/partenaire.

2.01d : Est-ce qu'il est déjà arrivé au cours des 12 derniers mois ou au cours de votre vie que votre mari (femme)/partenaire vous force à avoir des rapports sexuels sans votre consentement ?

Comme la question 2.01c, cette question cherche à connaître si le répondant a déjà été victime de violences sexuelles de la part de son mari (femme)/partenaire au cours des 12 derniers mois ou au cours de sa vie.

2.02 Avez-vous déjà été battu(e), giflé(e), reçu des coups de pied ou quelque chose d'autre utilisé par quelqu'un d'autre que votre mari (femme)/partenaire au cours des 12 derniers mois ?

Pour cette question, on cherche à savoir si la personne a déjà été victime d'une violence physique de la part de quelqu'un d'autre que son mari (femme)/partenaire au cours des 12 derniers mois. Si la réponse est « Non », aller à la question 2.04.

2.03 : Si oui, par qui ?

Il s'agit pour les personnes qui ont déjà subi des violences physiques de la part de quelqu'un d'autre que leur mari(femme)/partenaire, de connaître l'affiliation de la personne qui a commis la violence avec le répondant. La personne peut être un parent ou membre de la famille du répondant, son supérieur

hiérarchique/patron, ses collègue/amis, ou une personne inconnue (autre). Dans le cas de plusieurs réponses, considérez le dernier auteur.

2.04 Avez-vous déjà subi contre votre volonté des rapports sexuels par quelqu'un d'autre que votre mari (femme)/partenaire au cours des 12 derniers mois?

Comme la question 2.02, cette question cherche à connaître si le répondant a déjà été victime de violences sexuelles contre sa volonté au cours des 12 derniers mois. Si la violence a été perpétrée il y a plus de 12 mois on notera la modalité 2. Les violences sexuelles sont par exemple le viol, les attouchements du sexe ou toute partie du corps, en vue de provoquer une excitation à vouloir céder à des avances pour subir des rapports sexuels. Si la réponse est « Non », aller à la question 2.06.

2.05 Si oui par qui (dernier auteur)?

Il s'agit pour les personnes qui ont déjà subi des rapports sexuels contre leur volonté, de connaître l'affiliation de la personne qui a commis la violence sexuelle avec le répondant. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

Dans le cas de plusieurs réponses, considérez le dernier auteur.

2.06 Est-il déjà arrivé que quelqu'un d'autre que votre mari/partenaire :

a) Ait des attentions insistantes et gênantes pour vous, vous fasse des avances sexuelles que vous ne désiriez pas ou vous oblige à regarder des images pornographiques?

b) Vous mette la main aux fesses, vous « pelote » ou vous coince pour vous embrasser contre votre gré ?

Ces questions permettent de mesurer les harcèlements sexuels perpétrés contre le répondant. Pour chaque période considérée (12 derniers mois ou toute la vie), inscrire le code correspondant. Si non à 2.06a et 2.06b passez à 2.08

2.07 Si oui par qui

Pour les individus ayant répondu au moins un « oui » à la question 2.06, cette question vise à répertorier les auteurs des harcèlements sexuels perpétrés par les individus de la société sur le répondant, notamment l'entourage immédiat de l'enquêté. Inscrire le code correspondant à la réponse. Dans le cas de plusieurs réponses, inscrivez le dernier auteur.

2.08 Pensez à ce qui vous est arrivé parmi les choses dont nous venons de parler. Vous est-il arrivé de chercher de l'aide ?

Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. La modalité non concerné est réservée aux personnes qui ont répondu non à toutes les questions de 2.01, 2.02, 2.04 et 2.06, à savoir qui n'ont jamais été victimes de violence physiques, morales/psychologiques, économiques ou d'harcèlements sexuels.

2.09 Auprès de qui avez-vous cherché de l'aide ?

Citer par ordre les trois principales.

Inscrire les codes correspondant à la réponse de l'enquêté. Inscrire la première raison citée dans la case « 1^{er} », etc.

2.10 : Avez-vous parlé de cela à quelqu'un en dehors de ceux à qui vous avez demandé de l'aide ?

Inscrire le code correspondant à la réponse donnée. Si la réponse est « oui », aller à la question 2.12.

2.11 : Pourquoi n'en avez-vous pas parlé à quelqu'un (prendre la raison principale) ?

Inscrire le code correspondant.

2.12 Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de :

a) Battre, gifler, donner des coups de pieds ou utiliser quelque chose d'autre pour agresser physiquement votre mari/ femme/partenaire?

b) Humilier, menacer, insulter, faire peur à votre mari/femme/partenaire?

c) Commettre des actes comme abimer, saboter, détruire le travail ou outil de travail de votre mari/ femme/ partenaire?

d) Forcer votre mari/ femme/partenaire à avoir des rapports sexuels sans son consentement ?

Il s'agit ici de rechercher les actes de violences physique, morales, psychologiques économiques commis par l'enquêté à l'endroit d'une tierce personne. Pour chaque modalité et chaque période considérée, poser la question et inscrire le code de la réponse.

2.13 Selon vous, existe-t-il une loi punissant le viol par une peine d'emprisonnement ?

Dans le Code Pénal, l'article 417 punit le viol. On cherche à savoir si l'enquêté a connaissance ou pas de cette loi. Inscrire le code de la réponse.

2.14 Selon vous les filles doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations/média suivants :

- a) École/Centre d'alphabétisation
- b) Organisation de la société civile (association)
- c) Famille
- d) Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision)
- e) Structures de planning familial
- f) Communauté entière

Inscrire pour chaque type d'organisation/média le code correspondant à la réponse. Pour chaque type d'organisation/média, poser la question et enregistrer le code correspondant à la réponse.

2.15 : Selon vous les garçons doivent recevoir une éducation sexuelle et reproductive à travers les organisations/média suivants ?

- a) École/Centre d'alphabétisation
- b) Organisation de la société civile (association)
- c) Famille
- d) Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision)
- e) Structures de planning familial
- f) Communauté entière

Pour chaque type d'organisation/média, poser la question et enregistrer le code correspondant à la réponse.

2.16 Avez-vous reçu vous-même une éducation sexuelle et reproductive dans les structures/média suivants?

- a) École/Centre d'alphabétisation
- b) Organisation de la société civile (association)
- c) Famille
- d) Technologies de l'information et de la communication (Internet, radio, télévision)
- e) Structures de planning familial
- f) Communauté entière

Pour chaque type d'organisation/media, poser la question et enregistrer le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

2.17:Selon vous à quel âge une fille peut avoir son premier enfant ?

Il s'agit de connaître l'avis personnel de l'enquêté sur l'âge auquel il estime qu'une fille peut avoir son premier enfant. Poser la question et inscrire l'âge correspondant à la réponse de l'enquêté.

2.18 : À votre avis, les décisions sur les questions suivantes dans un couple devraient être prises par:

On cherche à avoir l'avis de l'enquêté sur les différentes décisions: l'utilisation de contraceptif, l'espacement des naissances, le nombre d'enfant désiré et l'avortement pour savoir qui à son avis doit prendre lesdites décisions dans la vie du couple. Enregistrer, pour chaque décision, le code de la réponse de l'enquêté.

2.19 Dans la pratique, les décisions sur les questions suivantes sont prises par:

On cherche à savoir dans la pratique qui prend ces différentes décisions. Il s'agit des mêmes questions que 2.18 à poser concernant **les décisions sur** l'utilisation de contraceptif, l'espacement des naissances, le nombre d'enfant désiré, l'avortement pour savoir qui, dans la pratique prend lesdites décisions dans la vie du couple. Enregistrer, pour chaque cas, le code de la réponse de l'enquêté.

2.20 : Selon vous, à quel âge un garçon peut avoir son premier enfant ?

Il s'agit de connaître l'avis personnel de l'enquêté sur l'âge auquel il estime qu'un garçon peut avoir son premier enfant. Poser la question et inscrire l'âge correspondant à la réponse de l'enquêté.

2.21 : Selon vous qui devrait prendre les décisions en ce qui concerne les soins de santé à une femme adulte (24 ans et plus)?

Demander à l'enquêté et enregistrer le code correspondant à la réponse.

2.22 : Selon vous qui devrait prendre les décisions en ce qui concerne les soins de santé à un homme adulte (24 ans et plus) ?

Demander à l'enquêté et enregistrer le code correspondant à la réponse.

2.23 Habituellement, qui prend les décisions en ce qui concerne vos propres soins de santé ?

Poser la question et enregistrer le code correspondant à la réponse.

2.24 Donnez votre avis sur les pratiques ou affirmations suivantes en utilisant les codes ci-dessous :

Un homme a le droit de battre, gifler, donner des coups de pied ou faire quelque chose d'autre pour agresser physiquement sa femme/partenaire si :

- a) elle brûle la nourriture
- b) elle tiraille avec lui
- c) elle sort sans le lui dire
- d) elle ne prend pas bien soin des enfants
- e) elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui

Poser les questions et enregistrer, pour chacune des pratiques ou affirmation, le code correspondant à la réponse de l'enquêté. 1=Totallement d'accord; 2=D'accord; 3=Sans opinion; 4=Pas d'accord; 5=Pas du tout d'accord

2.25 Donnez votre avis sur les pratiques ou affirmations suivantes en utilisant les codes ci-dessous.

Une femme a le droit de battre, gifler, donner des coups de pied ou faire quelque chose d'autre pour agresser physiquement son mari/partenaire

- a) lorsque celui-ci refuse de donner l'argent pour la popote
- b) lorsque celui-ci tiraille avec elle lorsque celui-ci sort sans le lui dire
- c) lorsque celui-ci refuse de prendre en charge l'éducation et la santé des enfants
- d) lorsque celui-ci refuse d'avoir des rapports sexuels avec elle

Poser la question et enregistrer, pour chacune des pratiques ou affirmation, le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

2.26 Donnez votre avis sur les pratiques ou affirmations suivantes en utilisant les codes ci-dessous

- a) Un homme qui bat sa femme est un mauvais mari
- b) Un homme peut refuser d'avoir des rapports sexuels avec sa femme
- c) Le mari peut forcer sa femme/partenaire à avoir des rapports sexuels même quand elle ne le veut pas
- d) Un homme qui contraint sa femme/partenaire à avoir des rapports sexuels sans son consentement commet un viol
- e) Un homme doit être marié avant d'avoir un enfant
- f) Les hommes devraient attendre le mariage avant d'avoir des relations sexuelles
- g) Une femme qui refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari est une mauvaise femme
- h) Une femme peut utiliser l'abstinence comme sanction envers son mari/partenaire
- i) Une femme peut refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari
- j) La femme peut forcer son mari /partenaire à avoir des rapports sexuels même quand il ne le veut pas
- k) Les femmes devraient attendre le mariage avant d'avoir des relations sexuelles
- l) Une femme doit être mariée avant d'avoir un enfant
- m) L'excision est exigée par votre religion
- n) L'excision est une pratique qui doit être abandonnée

Poser la question et enregistrer le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

SECTION3a : SPECIFIQUE POUR LES FEMMES DE 15 A 49 ANS

Les questions de cette section (3.01 à 3.13) ne doivent être posées qu'aux femmes âgées de 15 à 49 ans. Cette section est consacrée aux questions d'avortement, de contraception et d'excision.

Ces questions sont très délicates et très sensibles. Il faut les poser avec tact et diplomatie. Il est important de noter que l'excision et l'avortement sont des pratiques illégales au Burkina Faso. Or, il se peut que les personnes enquêtées soient gênées de donner leur avis sur une pratique qu'ils savent illégale ; Merci de leur rappeler la confidentialité des réponses au questionnaire.

3.01 : Avez-vous déjà interrompu une grossesse en cours ?

On cherche ici à savoir si la femme au cours de sa vie a eu à avorter ou pas. Expliquer d'abord à l'enquêté qu'il arrive parfois que la femme pour une raison ou une autre interrompt une grossesse en cours pour une raison médicale (santé) ou pour le fait que celle-ci veut pas avoir d'enfant. Poser la question pour savoir si cela lui est arrivé. Les fausses couches et les interruptions involontaires ne sont pas prises en compte. Si la réponse est « Non », passer à la question 3.03.

3.02 : Par quel moyen ?

S'il est arrivé au cours de la vie de la femme enquêtée a interrompu une grossesse volontairement ou non, demandez-lui, par quel moyen sa grossesse a été interrompue. Est-ce par Dilatation et curetage, par Aspiration, par injection, par prise de comprimés ou par plantes/décoctions ou autre. Inscrire le code correspondant à sa réponse.

3.03 : Voulez-vous un enfant dans l'immédiat?

On cherche à savoir si la femme veut un enfant dans l'immédiat c'est-à-dire au cours des 12 prochains mois. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si la réponse est « Oui », passer à la question 3.09.

3.04 : Est-ce que vous ou votre partenaire faites quelque chose ou utilisez une méthode pour retarder ou éviter une grossesse ?

On cherche à savoir si la femme ou son mari/partenaire fait quelque chose ou utilise une méthode pour retarder ou éviter une grossesse. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si la réponse est « Non », passer à la question 3.08.

3.05 : Qui a pris cette décision ?

Si le couple fait quelque chose ou utilise une méthode pour retarder ou éviter une grossesse, on cherche à savoir qui a pris la décision. Est-ce la femme ou son partenaire ou bien la décision est collégiale (Les deux) ou encore Autres personnes.

3.06 : Quelle méthode utilisez-vous, ou votre partenaire ?

On cherche à savoir quelle méthode la femme ou son mari/partenaire utilise. Est-ce une méthode moderne (condom, injection, stérilet, pilule, ...) ou méthode traditionnelle/naturelle (suivi du cycle, observation de la lune,) ou encore autre méthode. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si la réponse est 2 ou 3, passer à la question 3.06.

3.07 : Si méthode moderne, où vous ou votre partenaire la procurez-vous ?

Si la méthode utilisée est moderne, on essaie de savoir où est-ce que la femme ou son mari/partenaire se la procure. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Après avoir posé cette question, passer à la question 3.09.

3.08 : Pourquoi vous ou votre partenaire n'utilisez pas de méthodes contraceptives?

Pour les personnes ayant répondu « non » à la question 3.04, on cherche ici à savoir la raison pour laquelle la femme ou son mari/partenaire n'utilise pas de méthodes contraceptives. Une des raisons suivantes peuvent être évoquée : (1=volonté de grossesse du partenaire, 2=rapports sexuels peu fréquents, 3=Mari/femme/partenaire désapprouve, 4=manque d'accessibilité, 5=manque d'information, 6=coût élevé, 7=Pas de partenaire, 8= autres).

3.09 : Avez-vous été excisée ?

L'excision, aussi appelée Mutilations sexuelles féminines (MSF) ou Mutilations génitales féminines (MGF), recouvre toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes sexuels externes de la femme ou autre lésion des organes sexuels féminins.

Ce sujet est très sensible, donc expliquer d'abord que cette pratique existe. Poser la question de savoir si on l'a coupée, ce qui veut dire généralement dans nos langues maternelles est-ce que vous avez été excisée. Si la réponse est non, passer à la question 4.01.

3.10 : À quel âge avez-vous été excisée ?

Si l'enquêtée a été excisée, demander quel âge elle avait quand on l'a excisée (coupée).

3.11 Par qui avez-vous été excisée ?

On cherche à savoir qui a pratiqué l'excision. Celui qui a pratiqué l'excision peut être (1=Exciseur/se 2=Accoucheuse traditionnelle 3=professionnel de santé, 4=Autre à préciser ou bien 5=Ne sait pas).

3.12 Qui a pris la décision pour votre excision ?

On cherche à savoir qui a pris la décision pour l'excision. Celui qui a pris la décision peut être (1=Parents, 2=Oncles/tantes, 3=Autres parents, 4=Ne sait pas).

3.13 Y a-t-il eu des complications ?

Il s'agit de voir s'il y a eu des complications dûes à l'excision. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

SECTION 3b : SPECIFIQUE POUR LES HOMMES DE 15 A 59 ANS

Les questions de cette section (3.01 à 3.13) ne doivent être posées qu'aux hommes âgés de 15 à 49 ans.

Cette section est consacrée aux questions sur l'excision. Poser la question en lisant les deux pratiques proposées pour recueillir l'avis de l'enquêté sur l'affirmation, puis inscrire le code correspondant à la réponse donnée.

3b.01: Donnez votre avis sur les pratiques ou affirmations suivantes, en utilisant les codes ci-dessous :

- a. Il est préférable d'avoir des rapports sexuels avec une femme non excisée
- b. Il est préférable de se marier avec une femme excisée

Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

SECTION 4 : PREFERENCE OU PRESEANCE POUR LES GARCONS

Cette section est consacrée à la préférence ou à la préséance pour les garçons. Elle s'adresse à des individus ayant des enfants ou qui n'en ont pas.

La préférence pour les garçons renvoie aux considérations que les individus accordent à la naissance d'un enfant de sexe masculin dans la famille. La préséance quant à elle renvoie aux considérations que les individus accordent au rang des naissances à tel ou tel sexe dans la famille. La préférence pour les garçons détermine le comportement des individus dans le traitement de leurs épouses et de leurs enfants.

4.01 Avez-vous des enfants biologiques?

Cette question vise à connaître si l'enquêté a des enfants dont il est le géniteur. Il ne s'agit pas d'enfants adoptifs ou sous tutorat.

Poser la question à l'enquêté et inscrire le code correspondant à sa réponse.

Si non, passer à (4.07)

4.02 Quel âge aviez-vous à la naissance de votre premier enfant ?

Il s'agit de l'âge qu'avait l'individu lors de la naissance de son premier enfant. Noter bien que le premier enfant ne fait pas forcément référence au premier enfant de l'individu dans le ménage car celui-ci peut avoir eu des enfants avant son foyer actuel. Si le premier enfant ne vit plus, celui-ci ne devrait pas être considéré comme étant le premier enfant. Une autre méthode pour déterminer l'âge de l'individu lors de la naissance de son premier enfant est de faire la différence entre son âge actuel et l'âge actuel de son premier enfant.

4.03 Etiez-vous marié au père/ mère lors de sa conception/ naissance ?

Poser la question deux fois : au moment de la naissance, et au moment de la conception. Le but est de voir si la naissance d'un enfant a engendré un mariage ou une union libre. Il s'agit de savoir si l'individu était marié au père/mère lors de la conception/naissance du premier enfant ou s'il vivait en union libre avec celui-ci. On inscrira le code 1 si celui-ci était marié ou s'il vivait en union libre, 2 sinon. Noter bien que le mariage fait référence au mariage civil, religieux ou coutumier.

4.04 Combien de garçons et de filles avez-vous?

Si la réponse est OUI à (4.01), demander lui le nombre exact de garçons et de filles qu'il possède et inscrire le nombre correspondant à chaque sexe.

4.05 Quel est le sexe du dernier enfant?

Il s'agit de savoir parmi les enfants biologiques de l'enquêté si le dernier enfant est un garçon ou une fille. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

4.06 Quel est le sexe du premier enfant?

Il s'agit de savoir parmi les enfants biologiques de l'enquêté si le premier enfant est un garçon ou une fille. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté

4.07 Si vous pouviez choisir exactement le nombre d'enfant à avoir dans votre vie combien auriez-vous voulu (si vous avez déjà des enfants) ou combien voudriez-vous (si vous en avez pas) ?

Ici il s'agit de savoir le nombre idéal de filles et de garçons que l'enquêté aimerait avoir s'il avait la possibilité de choisir (pour ceux qui ont déjà des enfants), et le nombre idéal de filles et de garçons désirés pour ceux qui n'ont pas encore eu d'enfants. Posez-lui la question et inscrire le nombre de garçons et de filles correspondant à la réponse de l'enquêté.

4.08 Quel sexe auriez-vous voulu ou aimeriez-vous pour votre premier enfant?

Il s'agit de connaître la préférence de l'individu quant au sexe qu'il aurait préféré pour son premier enfant s'il a déjà un enfant biologique ou la préférence de l'individu pour son premier enfant si celui-ci n'a pas encore d'enfant biologique. Poser la question et inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

4.09 Est-ce que les garçons et les filles devraient avoir le même nombre d'heure de travail scolaire à la maison?

La question veut renseigner si selon l'enquêté il devrait y avoir une inégalité dans la répartition du temps de travail scolaire à la maison entre les garçons et les filles.

Posez la question et inscrire le code correspondant à la réponse donnée par l'enquêté.

4.10 Doit-on privilégier l'éducation scolaire des garçons par rapport aux filles?

Comme la question précédente, cette question permet de savoir si l'on doit accorder plus d'importance à l'éducation des garçons comparativement à celle des filles. Posez la question et inscrire le code correspondant à la réponse donnée par l'enquêté.

4.11 Selon vous, les garçons devraient-ils participer aux activités suivantes?

Poser la question en lisant les modalités proposées pour recueillir l'avis de l'enquêté sur l'affirmation, puis inscrire le code correspondant à la réponse donnée. Vous pouvez citer les modalités.

- a- Aller chercher de l'eau
- b- Aller chercher du bois de chauffage
- c- Préparer la nourriture
- d- Prendre soin des enfants
- e- Prendre soin des vieillards
- f- Construction de puits
- g- Construire des logements
- h- Moudre et transformer la nourriture pour la consommation du ménage
- i- Fabriquer manuellement des articles pour le compte du ménage (tisser des habits...)
- j- Faire un travail rémunéré

4.12 Selon vous, les filles devraient-elles participer aux activités suivantes?

Poser la question en lisant les modalités proposées pour recueillir l'avis de l'enquêté sur l'affirmation, puis inscrire le code correspondant à la réponse donnée. Vous pouvez citer les modalités.

- a- Aller chercher de l'eau
 - b- Aller chercher du bois de chauffage
 - c- Préparer la nourriture
 - d- Prendre soin des enfants
 - e- Prendre soin des vieillards
 - f- Construction de puits
 - g- Construire des logements
 - h- Moudre et transformer la nourriture pour la consommation du ménage
 - i- Fabriquer manuellement des articles pour le compte du ménage (tisser des habits...)
 - j- Faire un travail rémunéré

Donnez votre avis sur les pratiques/affirmations suivantes, en utilisant les codes ci-dessous Poser la question en lisant les pratiques s proposées pour recueillir l'avis de l'enquêté sur l'affirmation, puis inscrire le code correspondant à la réponse donnée.

Par filière éducative, on entend filière littéraire, filière scientifique, technique. Les tâches domestiques sont des tâches comme faire la cuisine pour le ménage, aller chercher de l'eau ou du bois de chauffe, balayer ou nettoyer la maison, faire la lessive.

SECTION 5 : ACCES RESTREINT AUX RESSOURCES ET AUX BIENS

Cette dimension concerne les institutions sociales qui limitent le droit des femmes à accéder, contrôler et posséder les ressources naturelles et économiques. La section vise à mesurer si les femmes et les hommes ont un accès égal et sécurisé à l'utilisation, au contrôle et à la propriété aux ressources financières, à la terre, aux biens mobiliers et immobiliers.

5.01 Les hommes et les femmes devraient avoir le même accès (possession) à la propriété de :

Dans cette question il s'agit de connaître l'avis de l'enquêté sur l'affirmation suivante : **Les hommes et les femmes devraient avoir le même accès (possession) à la propriété de :**

- a) Logement
- b) Matériel de transport (engins à deux roues, voiture...)
- c) Matériel électronique (téléphone, ordinateur, ...)
- d) Cheptel
- e) Semence et fertiliseur agricoles (engrain)
- f) Matériel agricole
- g) Équipement ménager (cuisinière, micro-onde, fourneau, télévision, radio ...)
- h) Terres agricoles
- i) Services financiers (par exemple crédit, micro finance, compte bancaire)

Noter bien qu'il s'agit de la propriété (possession). Pour tous les biens cités ci-dessus, vous demanderez si les femmes devraient être propriétaire au même titre que les hommes.

Demander l'avis de l'enquêté pour chaque propriété (a à i) et inscrivez l'avis correspondant selon les codes suivants : 1=Totalment d'accord; 2=D'accord; 3=Sans opinion; 4=Pas d'accord; 5=Pas du tout d'accord

5.02 Les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision (décision sur la gestion) en ce qui concerne :

Dans cette question il s'agit de connaître l'avis de l'enquêté sur l'affirmation suivante : **Les femmes et les hommes devraient avoir le même pouvoir de décision (décision sur la gestion) en ce qui concerne :**

- a) Logement
- b) Matériel de transport (engins à deux roues, voiture...)
- c) Matériel électronique (portable, ordinateur...)
- d) Cheptel
- e) Semence et fertiliseur agricoles (engrain)
- f) Matériel agricole
- g) Équipement ménager (cuisinière, micro-onde, fourneau...)
- h) Terres agricoles
- i) Services financiers (par exemple crédit, micro finance, compte bancaire)
- j) Création d'entreprise
- k) Travailler hors de la maison

Demander l'avis de l'enquêté pour chaque élément (a à k) et inscrivez l'avis correspondant selon les codes suivants : 1=Totallement d'accord; 2=D'accord; 3=Sans opinion; 4=Pas d'accord; 5=Pas du tout d'accord.

Le pouvoir de décision renvoie à la capacité d'utiliser comme on le désire les différents biens cités. Cela est différent de la première question qui renvoie à la possession. Pour le premier bien qui concerne le logement, la première question (5.01) cherche à savoir si les femmes devraient posséder au même titre que les hommes le logement. Quant à la deuxième question, on cherche à savoir si les femmes devraient prendre des décisions sur la gestion du logement (vouloir vendre le logement, louer à quelqu'un).

5.03 Selon vous, existe-t-il une loi garantissant les mêmes droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes ?

Dans cette question, on cherche à savoir si l'enquêté connaît l'existence d'une loi qui garantit les mêmes droits d'accès à la propriété aux femmes et aux hommes. Il s'agit de la loi n°014/96/ADP, article 62. Inscrivez le code correspondant à la réponse.

5.04 Avez-vous un compte dans une banque ou une institution de micro-finance (IMF) en votre propre nom ?

On cherche à savoir ici si l'enquêté possède un compte bancaire. Inscrivez le code correspondant à la réponse. Au cas où la réponse est « non », il faut aller à la question 5.06.

5.05 Dans quelle institution possédez-vous le compte ?

Comme l'enquêté a répondu à la question précédente qu'il possède un compte dans les institutions financières, demandez-lui au regard des institutions citées de A à E dans quelle(s) institution(s) possède-t-il le(s) compte(s) ? Portez le code 1 s'il a un compte dans l'institution et le code 2 s'il n'en possède pas.

5.06 Avez-vous demandé un crédit à une institution financière, à une autre institution ou à un autre ménage au cours des 12 derniers mois ?

On cherche à savoir ici si l'enquêté a demandé un crédit au cours des 12 derniers mois auprès de son institution bancaire, dans une autre institution ou auprès d'un autre ménage. Inscrivez le code correspondant à la réponse. S'il répond « non » à cette question, alors passez à la question 5.09.

5.07 Est-ce que vous avez obtenu un crédit au cours des 12 derniers mois ?

Cette question est posée si l'enquêté a répondu « oui » à la question précédente. Demandez à l'enquêté s'il a pu obtenir le crédit qu'il a demandé. Si la réponse est « Oui » passez à la question 5.09.

5.08 Pour quelle raison principale vous n'avez pas obtenu le crédit?

Cette question est posée si l'enquêté a répondu « non » à la question précédente. Il s'agit de demander à l'enquêté de donner la principale raison pour laquelle il n'a pas obtenu le crédit et de porter le code correspondant dans la case indiquée.

5.09 Accepteriez-vous que votre conjoint / partenaire soit chef d'entreprise ?

On cherche ici à connaître l'opinion de l'enquêté sur les rapports homme / femme en matière d'entrepreneuriat et notamment si l'enquêté accepterait que son conjoint soit chef d'entreprise ou si cela le gênerait. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.10 Donnez votre avis sur les pratiques/affirmations suivantes, en utilisant les codes ci-dessous :

1=Totallement d'accord; 2=D'accord; 3=Sans opinion; 4=Pas d'accord; 5=Pas du tout d'accord

Dans cette question il s'agit de connaître l'avis de l'enquêté sur les affirmations/pratiques (a à i) ci-dessous. Citez chacune de ces affirmation/pratiques et inscrivez l'avis correspondant.

PRATIQUES/AFFIRMATIONS

- a) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à la propriété foncière dans votre localité.
- b) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'obtenir un crédit.
- c) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de créer une entreprise.
- d) Une femme peut gérer une entreprise aussi bien qu'un homme.
- e) Il est plus facile de travailler sous les ordres d'une femme que sous les ordres d'un homme.
- f) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de recruter de la main d'œuvre.
- g) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder au marché pour vendre ses produits agricoles ou artisanaux.
- h) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes d'accéder à une formation.
- i) Il est plus facile pour les hommes que pour les femmes de trouver un emploi salarié.

Question 5.11 à 5.14

A travers ces questions, on cherche à identifier la possession d'un certain nombre d'articles (numérotés et cités en 5.11 et 5.12) par les membres ménage.

5.13 Est-ce que vous ou un membre du ménage possède [ARTICLE]?

Pour renseigner cette question, citez chaque article (5.12) et demandez si un membre du ménage possède l'article. Inscrire le code 01 si un membre du ménage possède l'article et 02 si aucun membre du ménage n'en possède et 98 si la personne ne sait pas, puis passer à l'article suivant. Si l'enquêté a répondu « non » pour tous les articles, aller à la question 5.15.

5.14 Liste des propriétaires de l' [ARTICLE]?

A partir la section B du questionnaire ménage, donnez le code identifiant des personnes propriétaires de l'article. L'enquêté peut citer jusqu'à 6 membres du ménage.

Question 5.15 à 5.25

Ces questions concernent la **possession des parcelles agricoles** par les membres du ménage.

Définition de la parcelle agricole : La parcelle est un terrain d'exploitation contenant une ou plusieurs cultures associées. La parcelle est située dans un bloc mais séparée du reste de celle-ci par des lignes de démarcation visibles qui font partie de l'exploitation.

On peut avoir deux cas de figure:

- Si on a plusieurs cultures qui sont associées dans la même exploitation, il s'agit de la même parcelle.
- Si on a plusieurs cultures dans l'exploitation et si elles ne sont pas associées, on considérera qu'il s'agit de parcelles différentes.

5.15 Est-ce que vous ou un membre du ménage possédez des parcelles agricoles?

Il s'agit ici de savoir (avant de poser les questions suivantes) si l'enquêté ou un membre du ménage possède une parcelle agricole. Inscrire le code correspondant. Si aucun membre du ménage ne possède une parcelle agricole, passez à la question 5.25.

5.16 Numéro d'ordre de la parcelle

Recenser jusqu'à quatre parcelle agricole.

5.17 Nom de la parcelle

Inscrire ici le nom de la parcelle. L'objectif c'est de pouvoir identifier clairement les différentes parcelles agricoles afin de poser les différentes questions suivantes pour chaque parcelle. Remplir d'abord cette colonne pour toutes les parcelles, puis aller à la question 5.18.

5.18 Est-ce que vous êtes propriétaire de cette [PARCELLE]?

On veut savoir si l'enquêté est propriétaire de la parcelle identifiée. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté n'est pas propriétaire de la parcelle, passez à la parcelle suivante. Si l'enquêté n'est propriétaire d'aucune des parcelles listées, passez à la question 5.25.

5.19 Est-ce une propriété privée?

On veut savoir si la parcelle appartient uniquement à l'enquêté. Si « oui » inscrire le code et passez à la question 5.25.

5.20 Liste des copropriétaires de la parcelle?

Inscrire les codes des copropriétaires de la dite parcelle. Vous pouvez citer jusqu'à 4 membres du ménage et jusqu'à deux personnes qui ne font pas partie du ménage (personnes hors ménage). Inscrire le code identifiant du / des copropriétaire (s).

5.21 Avez-vous le droit de vendre cette [PARCELLE]?

On veut savoir si l'enquêté a le droit de vendre la parcelle identifiée. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.22 Avez-vous le droit d'utiliser cette [PARCELLE] en tant que garantie?

On veut savoir si l'enquêté a le droit d'utiliser la parcelle identifiée en tant que garantie (Engagement par lequel le contractant assure la qualité d'un objet vendu, l'exécution ou le respect de quelque chose). Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.23 Avez-vous le droit de louer cette [PARCELLE]?

On veut savoir si l'enquêté a le droit de louer la parcelle identifiée. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.24 Qui travaille habituellement sur cette [PARCELLE]?

On veut savoir qui travaille habituellement sur la parcelle identifiée. Vous pouvez citer jusqu'à 4 membres du ménage et jusqu'à deux personnes qui ne font pas partie du ménage (personnes hors ménage). Inscrire le code identifiant correspondant aux personnes concernées.

Question 5.25 à 5.30 :

Ces questions concernent la possession du cheptel par les membres du ménage.

5.25 Numéro d'ordre du cheptel

Les espèces du cheptel sont déjà numérotées.

5.26 Espèce du cheptel

Les noms des chaque espèce du cheptel sont inscrits. Posez les questions suivantes pour chacune des huit espèces répertoriées.

5.27 Est-ce que vous ou un membre du ménage possédez [ESPECE]?

Il s'agit ici de savoir si l'enquêté ou un membre du ménage possède du cheptel. Inscrive le code correspondant. Si aucun membre du ménage ne possède un cheptel, passez à la question 5.31.

5.28 Etes-vous propriétaire de [ESPECE]?

L'on veut savoir si l'enquêté est propriétaire de l'espèce répertoriée. Inscrive le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté ne possède aucune de ces espèces, passez à la question 5.31.

5.29 Avez-vous le droit de vendre cette [ESPECE]?

On veut savoir si l'enquêté a le droit de vendre l'espèce répertoriée. Inscrive le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.30 Avez-vous le droit d'utiliser cette [ESPECE] en tant que garantie?

On veut savoir si l'enquêté a le droit d'utiliser l'espèce répertoriée en tant que garantie (Engagement par lequel le contractant assure la qualité d'un objet vendu, l'exécution ou le respect de quelque chose). Inscrive le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

Question 5.31 à 5.42

A travers ces questions, on cherche à identifier les types de productions/entreprises familiales non agricoles que possèdent les membres du ménage. Les entreprises familiales non agricoles peuvent être une quincaillerie, une boutique, le fait de faire du commerce (vente de mangues, arachide, commerce de maïs, habits, bissap) ou de fabriquer des objets destinés à la vente (poterie, objet d'art, vannerie,...)

5.31 Est-ce que vous ou un membre du ménage possédez une entreprise non-agricole (vente, échange, bureau professionnel, taxi, bar, restaurant, etc.)?

Il s'agit également ici de savoir (avant de poser les questions suivantes) si l'enquêté ou un membre du ménage possède une entreprise non-agricole. Inscrive le code correspondant. Si aucun membre du ménage ne possède une entreprise non agricole, passez à la question 5.44.

5.32 Numéro d'ordre de l'entreprise

Recenser jusqu'à six entreprises non-agricoles.

5.33 Nom de l'entreprise

Inscrive ici le nom de l'entreprise non-agricole. L'objectif c'est de pouvoir identifier clairement les différentes entreprises non- agricoles afin de poser les différentes questions suivantes pour chaque entreprise non-agricole. Remplir d'abord cette colonne pour toutes les entreprises non-agricoles, puis aller à la question 5.18.

5.34 Est-ce vous êtes propriétaire de cette entreprise?

On veut savoir si l'enquêté est propriétaire de l'entreprise identifiée. Inscrive le code correspondant à la réponse de l'enquêté. Si l'enquêté n'est propriétaire d'aucune entreprise, passez à la question 5.44.

5.35 Est-ce une propriété privée?

On veut savoir si l'entreprise appartient uniquement à l'enquêté. Si « oui » inscrire le code et passez à l'entreprise suivante. Si « oui » pour toutes les entreprises, passez à la question 5.37.

5.36 Liste des copropriétaires de l'entreprise?

Inscrire les codes des copropriétaires de la dite entreprise. Vous pouvez citer jusqu'à 4 membres du ménage et jusqu'à deux personnes qui ne font pas partie du ménage (personnes hors ménage). Inscrire le code identifiant du /des copropriétaire (s).

5.37 ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Il est question ici de ce que fait l'entreprise comme activité (production de savon, d'huile, taxi, bar, restaurant...). Demandez à l'enquêté ce que fait principalement l'entreprise et recherchez le code correspondant à l'activité que mène l'entreprise en vous référant à la liste des codes dans le manuel (voir page 30, code des **libelles de le branche d'activité de l'entreprise**).

5.38 Combien de femmes travaillent dans votre entreprise ?

Pour chaque entreprise recensée, demandez le nombre de femmes qui y travaillent. Inscrire dans les bacs le nombre indiqué par l'enquêté.

5.39 Combien d'hommes travaillent dans votre entreprise ?

Pour chaque entreprise recensée, demandez le nombre d'hommes qui y travaillent. Inscrire dans les bacs le nombre indiqué par l'enquêté.

5.40 Cette [ENTREPRISE] possède-t-elle un numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique)?

L'Identifiant Fiscal Unique est un numéro d'immatriculation conçu pour améliorer les relations avec toute l'Administration publique, para publique et privée. Il permet d'immatriculer de façon unique les personnes physiques et morales ; d'éviter l'attribution à une même personne plusieurs identifiants et de sécuriser les informations des contribuables.

Dans cette question, on veut savoir si l'entreprise est reconnue officiellement par l'Etat (Chambre de commerce). Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.41 Cette [ENTREPRISE] possède t-elle une comptabilité écrite formelle?

On entend par comptabilité la science qui apprend à compter et à enregistrer méthodiquement les opérations effectuées par une personne, en vue d'en connaître, à un moment donné, le résultat.

On cherche à savoir dans cette question, si l'entreprise effectue une comptabilité formelle. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.42 Avez-vous le droit de vendre cette [ENTREPRISE]?

On veut savoir si l'enquêté a le droit vendre l'entreprise. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.43 Avez-vous le droit d'utiliser cette [ENTREPRISE] en tant que garantie/gage?

On veut savoir si l'enquêté a le droit d'utiliser l'entreprise en tant que garantie (Engagement par lequel le contractant assure la qualité d'un objet vendu, l'exécution ou le respect de quelque chose). Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

Question 5.44 à 5.52

A travers ces questions, on cherche à identifier les biens immobiliers que possèdent les membres du ménage.

Définition d'un bien immobilier : un bien immobilier désigne un bien qui est par définition immobile (ne peut pas être déplacé) (maisons, appartements, terrains, immeubles, bâtiments à usage artisanal, commercial,...).

5.44 Est-ce que vous ou un membre du ménage possédez d'autres biens immobiliers ?

Tout comme les parcelles agricoles, le cheptel, les entreprises etc. il s'agit de savoir (avant de poser les questions suivantes) si l'enquêté ou un membre du ménage possède d'autres biens immobiliers. Inscrire le code correspondant. Si aucun membre du ménage ne possède pas d'autres biens immobiliers, passez à la question 6.01.

5.45 Numéro d'ordre bien immobilier

Recenser jusqu'à quatre bien immobiliers.

5.46 Nom/Activité du bien immobilier

Ecrire ici le nom du bien immobilier recensé.

5.47 Etes-vous propriétaire du [BIEN IMMOBILIER]?

On veut savoir l'enquêté est propriétaire du bien immobilier. Si l'enquêté n'est pas propriétaire, passez à la question 6.01.

5.48 Est-ce une propriété privée?

On veut savoir si le bien immobilier appartient uniquement à l'enquêté. Si « oui » inscrire le code et passez à la question 5.50.

5.49 Liste des copropriétaires du [BIEN IMMOBILIER]?

Inscrire les codes des copropriétaires du bien immobilier. Vous pouvez citer jusqu'à 4 membres du ménage et jusqu'à deux personnes qui ne font pas partie du ménage (personnes hors ménage). Inscrire le code identifiant du /des copropriétaire (s).

5.50 Existe-t-il un titre de propriété pour [BIEN IMMOBILIER] ?

Définition d'un titre de propriété :

Un titre de propriété constate un droit de propriété. En immobilier, il s'agit d'une copie de l'acte de vente d'un bien (appartement, maison ou terrain), signée par le notaire, sur lequel l'administration fiscale appose ses cachets.

Pour les biens issus de successions, c'est l'attestation immobilière, et non l'acte de vente (puisque'il n'y en a pas) qui sert de base. Elle constitue le titre de propriété des héritiers une fois publiée au service de la publicité foncière, ce qui doit être fait dans les 6 mois suivant le décès.

Dans cette question, on veut savoir s'il existe un titre de propriété pour le bien immobilier recensé. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.51 Avez-vous le droit de vendre [BIEN IMMOBILIER]?

On veut savoir si l'enquêté a le droit de vendre le bien immobilier. Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

5.52 Avez-vous le droit d'utiliser [BIEN IMMOBILIER] en tant que garantie/gage?

On veut savoir si l'enquêté a le droit d'utiliser le bien immobilier en tant que garantie (Engagement par lequel le contractant assure la qualité d'un objet vendu, l'exécution ou le respect de quelque chose). Inscrire le code correspondant à la réponse de l'enquêté.

SECTION 6 : ATTEINTES AUX LIBERTES CIVILES

L'atteinte aux libertés civiles : les institutions sociales qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public, leur voix politique et leur participation dans tous les aspects de la vie publique.

La section est administrée à tout membre de ménage de 15 ans et plus qui a été sélectionné pour l'interview. Elle comporte une série de question qu'il faut poser au répondant pour recueillir sa réponse.

Introduire la section

A présent nous allons aborder la dernière partie de notre entretien qui concerne les atteintes aux libertés civiles, c'est-à-dire les lois, normes et pratiques de la société qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public, leur voix politique et leur participation dans tous les aspects de la vie publique., Il s'agit notamment l'exercice d'une profession, militer dans une association, syndicat ou parti politique, choisir de pratiquer une religion, être député, ministre, maire, etc. Je vais vous poser les questions et vous allez nous dire ce que vous pensez. Je vous rappelle qu'il n'existe aucune mauvaise réponse, mais la bonne réponse c'est ce que vous pensez au fond de vous.

6.01. Est-il possible pour un(e) femme/homme de parler publiquement pour dénoncer la mauvaise conduite des autorités ou des élus?

Cette question vise à évaluer l'opinion du répondant sur les libertés de dénonciation. Elle doit être posée deux fois : la première fois lorsqu'il s'agit d'une femme et la deuxième fois lorsqu'il s'agit d'un homme.

Parler publiquement c'est parler pour que plusieurs personnes entendent. Ça peut être dans un lieu public où sur les médias (Radio, télé, journal). Les *autorités* peuvent être administratives (Gouverneur), politique (président d'un parti politique), coutumière (chef coutumier), religieux. Les *élus* sont les maires, les conseillers, les députés et toute personne portée à la tête d'une organisation par vote (président d'une association). Si la réponse pour les femmes et les hommes est oui, aller à la question **6.03**.

6.02 Pourquoi n'est-il pas possible pour un(e) femme/homme de parler publiquement pour dénoncer la mauvaise conduite des autorités ou des élus?

Cette question est posée si au moins une des réponses à **6.01** est Non. Une seule réponse est demandée pour les femmes (si l'enquêté a répondu « non » pour les femmes à la question 6.01) et une seule réponse est demandée pour les hommes (si l'enquêté a répondu « non » pour les hommes à la question 6.01). Il s'agit de choisir la principale raison, c'est-à-dire celle qui limite le plus la possibilité de parler publiquement. Si la réponse ne correspond pas aux trois premières modalités, choisir et autre et préciser.

6.03 Est-il possible pour un(e) femme/homme de militer dans un parti politique de son choix ?

Cette question vise à évaluer l'opinion du répondant sur les libertés de militer dans un parti politique de son choix. Elle doit être posée deux fois : la première fois lorsqu'il s'agit d'une femme et la deuxième fois lorsqu'il s'agit d'un homme.

Militer dans un parti politique c'est posséder sa carte de membre, payer ses cotisations et participer aux activités du parti. Si la réponse pour les femmes et les hommes est oui, aller à la question **6.05**.

6.04 Pourquoi n'est-il pas possible pour un(e) femme/homme de militer librement dans un parti politique de son choix ?

Cette question est posée si au moins une des réponses à **6.03** est Non. Une seule réponse est demandée. Il s'agit de choisir la principale raison, c'est-à-dire celle qui limite le plus la possibilité de parler militer dans un parti politique de son choix. Si la réponse ne correspond pas aux trois premières modalités, choisir autre et préciser.

6.05 Selon vous, existe-t-il une loi imposant un quota d'au moins 30% de candidature féminine sur les listes des partis candidats aux élections législatives et locales ?

Il existe bien une loi au Burkina Faso imposant un quota d'au moins 30% de candidature féminine sur les listes électorales. Il s'agit de la loi sur le quota genre (2009). Cette question vise à savoir si le répondant est bien au courant de cette loi. Il ne faut pas suggérer de réponse ni s'engager dans des discussions sur la pertinence de la loi. Poser simplement la question et noter la réponse. Si le répondant dit qu'il ne sait pas, sa réponse est d'office considérée comme « Non ».

6.06 Y a-t-il des endroits publics qu'une femme ne peut pas fréquenter seul (e)?

On veut juste avoir l'opinion du répondant sur les endroits difficiles d'accès pour les femmes, c'est-à-dire où il est mal vu qu'une femme aille seule, où c'est dangereux, etc.. La raison importe peu dans ce cas-ci. Lister l'ensemble des endroits, puis recueillir la réponse du répondant.

6.07 Si vous vous retrouviez dans une situation conflictuelle, vers quelle entité vous tourneriez-vous pour régler cette situation?

Par situation conflictuelle, il s'agit d'une vive opposition entre le répondant et une personne ou un groupe de personnes qui ne sont pas forcément membres du ménage. Cette opposition peut aboutir à une lutte physique ou morale. La question est à choix multiple. Ne pas lire les modalités et inscrire le code dans les cases correspondant aux réponses du répondant. Par exemple, si le répondant cite « conseil local » et « Famille », inscrire « 1 » dans les cases A et C et 2 dans les cases B, D et E.

6.08 Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes chances d'accéder aux services proposés par ces structures?

Quelles que soient les réponses à la question 6.07, il s'agit de recueillir l'opinion de l'enquêté sur l'égalité d'accès des femmes et hommes aux services proposés. Inscrire le code correspondant à sa réponse. Toutes les structures doivent être renseignées.

6.09 Selon-vous qui devrait décider de [décision]?

Cette question vise à évaluer l'opinion du répondant sur les prises de décisions clés du ménage. Par principal, on entend la personne dont la décision prime sur celle des autres même s'il y a désaccord. Si la réponse ne correspond à aucun des 5 modalités citées, considérer « Autre » et préciser.

6.10 En pratique qui décide généralement de [décision]?

Cette question vise à capturer la perception de l'enquêté sur les personnes qui prennent effectivement les décisions clés dans un ménage. Plusieurs personnes peuvent avoir participé à la prise de décision mais, il s'agit ici du principal preneur de décision. Par principal, on entend la personne dont la décision prime. Si la réponse ne correspond à aucun des 5 modalités citées, considérer « Autre » et préciser. Il ne faut pas chercher à faire un lien entre les réponses aux questions 6.09 et 6.10 car il y a une différence entre ce qui devrait être (opinion du répondant) et sa perception de la pratique.

6.11 Donnez votre avis sur les pratiques suivantes, en utilisant les codes ci-dessous :

Introduire cette série de question

Je voudrais avoir votre avis sur les pensées quotidiennes que les gens ont à propos de certaines pratiques. Je vais vous lire la pensée et vous direz si vous êtes totalement d'accord, d'accord, sans opinion, pas d'accord et pas du tout d'accord. La bonne réponse c'est ce que vous pensez au fond de vous.

Les affirmations vont de a) à w). Il faut lire chaque affirmation et demander l'avis du répondant. Il ne faut pas suggérer de réponse à l'enquêter. Il faut donc éviter de tirer des conclusions hâtives sur les déclarations du répondant.

La *capacité* renvoie à l'aptitude, la compétence que possède une femme ou un homme pour bien exercer une fonction (ex. Président du Faso).

Mêmes opportunités d'accès signifie qu'on ne doit pas mettre des barrières pour réduire les chances de l'homme ou de la femme. Par exemple, les femmes ne sont pas autorisées à briguer la chefferie traditionnelle dans certaines communautés, donc elles n'ont pas les mêmes opportunités que les hommes.